



Document d'objectifs

Val d'Allier - Alagnon

FR 830 1038

Octobre 2021



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon »

Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique – DREAL Auvergne - Rhône-Alpes/DDT Puy-de-Dôme
Suivi de la démarche : Caroline Forlay

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Vincent Legé, Julie Bodin

Contribution au diagnostic écologique : Sylvain Pouvaret, Stéphane Cordonnier

Contribution / Synthèse / Relecture : Vincent Legé, Julie Bodin, Julien Saillard

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2018) : Sylvain Pouvaret, Stéphane Cordonnier

Crédits photographiques (couverture)

Julien Saillard, CEN Auvergne, 2004

Référence à utiliser

Legé V. & Bodin J., 2021. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon ». Préfecture Auvergne - Rhône-Alpes, FEADER, Natura 2000. 80 pages.
CEN Auvergne – Riom.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
TABLE DES FIGURES	2
TABLE DES CARTES	2
TABLE DES TABLEAUX	3
RESUME	4
1- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	5
2- FICHE D'IDENTITE DU SITE VAL D'ALLIER – ALAGNON	6
3- DIAGNOSTIC ET BILAN DU PRECEDENT DOCOB	8
3.1- Données administratives.....	8
3.2- Données foncières.....	12
3.3- Activités humaines et occupation du sol	14
3.4- Données abiotiques générales.....	22
3.5- Grands milieux.....	24
3.6- Habitats et espèces d'intérêt patrimonial.....	27
3.7- Autres espèces importantes pour le site	34
3.8- Corridors.....	36
3.9- Bilan de l'animation	37
3.10- Bilan de la communication-sensibilisation.....	39
4- ENJEUX/OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	40
4.1- Evaluation des enjeux/objectifs transversaux du précédent DOCOB.....	40
4.2- Enjeux/Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	43
4.3- Enjeux/Objectifs transversaux	44
4.4- Récapitulatif des enjeux/objectifs de développement durable.....	44
5- PROPOSITIONS D'ACTIONS	46
5.1- Fiches actions	49
5.2- Budget estimatif.....	68
5.3- Les MAEC et contrats Natura 2000	69
5.4- La charte Natura 2000.....	70
6- SUIVI	75
BIBLIOGRAPHIE	80
ANNEXES	83

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des propriétés sur le site	12
Figure 2 : MAE – Surfaces engagées par exploitations entre 2009 et 2013.....	21
Figure 3 : MAE – Surfaces engagées par exploitations entre 2015 et 2020.....	21
Figure 4 : Répartition des mesures contractualisées sur le site 2009-2013 et 2015-2020	21
Figure 5 : Synthèse 2007 - 2010 Prorata du coût moyen annuel (par types d'action).....	37
Figure 6 : Synthèse 2011 - 2019 Prorata du coût moyen annuel (par types d'action).....	37

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000	6
Carte 2 : Carte des principaux périmètres réglementaires	10
Carte 3 : Usages sur le site : Chasse / Pêche	16
Carte 4 : Usages sur le site : Sports de nature.....	16
Carte 5 : Usages sur le site : Tourisme	16
Carte 6 : Localisation des mesures	47

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données administratives	8
Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site	12
Tableau 3 : Etat des activités humaines sur le site (non exhaustif)	14
Tableau 4 : Données abiotiques sur le site.....	22
Tableau 5 : Liste des grands milieux.....	24
Tableau 6 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats	27
Tableau 7 : Bilan des contrats Natura 2000	30
Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats).....	31
Tableau 9 : Bilan de l'arrachage de la Jussie sur le Plan d'Eau du Mas à Issoire.....	35
Tableau 10 : Bilan des actions de communication-sensibilisation 2007-2020.....	39
Tableau 11 : Enjeux/Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	43
Tableau 12 : Enjeux/Objectifs transversaux.....	44
Tableau 13 : Récapitulatif des objectifs de développement durable.....	44
Tableau 14 : Récapitulatif des mesures proposées.....	46
Tableau 15 : Budget d'animation et planning estimatif.....	68
Tableau 16 : Liste des contrats Natura 2000.....	69
Tableau 17 : Suivi des mesures	75
Tableau 18 : Suivi de la gestion des habitats naturels	76
Tableau 19 : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats.....	78

RESUME

Présentation du site

Comme la Loire dont il est l'affluent principal, l'Allier est considéré comme une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe. De cette dynamique fluviale découle la présence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont permis la désignation du site « Val d'Allier – Alagnon » au titre de la politique Natura 2000. Ce site de **2 419 ha** se compose des parties puydômoises de l'Alagnon (9 km de rivière) et de la rivière Allier en amont de Pont-du-Château (74 km). Révisé en 2012 dans un souci de cohérence parcellaire, le périmètre du site recoupe 33 communes et 5 communautés de communes.

Patrimoine naturel

Ce site Natura 2000 accueille aujourd'hui **15 habitats d'intérêt communautaires, dont 4 prioritaires**, principalement des milieux alluviaux. **Ils représentent presque la moitié de la surface du site, avec une prédominance des forêts alluviales.** Le site abrite également **19 espèces d'intérêt communautaire**, pour la plupart inféodées à la rivière.

Activités socio-économiques

Du contexte périurbain (agglomérations de Clermont-Ferrand et d'Issoire) découle un fort attrait du site avec de **nombreux projets d'aménagement** qui nécessitent une vigilance. L'**offre d'activités récréatives et de loisirs** est importante : canoë-kayak, baignade, accueil touristique, randonnée, pêche, chasse, ... Les rivières Allier et Alagnon sont bien identifiées par les acteurs locaux comme atouts des territoires, pouvant parfois créer des conflits d'usages.

L'**activité agricole, majoritairement le pâturage**, est assez limitée en surface mais a un rôle central dans la préservation des habitats d'intérêt communautaire.

Avec **119 puits de captage sur le site**, la nappe alluviale de l'Allier alimente 40% de la population du département du Puy-de-Dôme en eau potable. La qualité et la quantité d'eau sont étroitement liées à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectifs de développement durable

Préserver et restaurer la dynamique fluviale ; Préserver la qualité et la quantité d'eau ; Préserver les habitats et les espèces ; Préserver l'intégrité du site ; Suivre l'évolution des habitats et des espèces.

Principales actions

Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire ; Contractualiser pour favoriser ou préserver les forêts alluviales (notamment matures), ainsi que les milieux agropastoraux, protéger les sites halophiles ; Veiller à une bonne coordination de la valorisation des bords d'Allier, surveiller et limiter les espèces exotiques envahissantes et accompagner la lutte contre les points noirs ; Poursuivre l'acquisition de connaissances ; Communiquer sur le site et ses enjeux et animer le DOCOB.

1- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **29 298 sites pour les deux directives** (18,15 % du territoire) :

- **23 726** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 91,7 millions d'hectares
- **5 572** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 74,3 millions d'hectares.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1 776 sites, représentant 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine**, soit 7 millions d'hectares avec :

- 1374 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.
- 402 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux
- 13128 communes sont concernées

130 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents (57 % des habitats naturels européens) avec **94** espèces animales identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore (18 % des espèces annexe II) ; **63** espèces végétales identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore (10 % des espèces annexe II).

Natura 2000 dans le Puy de Dôme

Dans le Puy de Dôme, 39 sites pour 133 227 hectares sont intégrés au réseau Natura 2000.

2- FICHE D'IDENTITE DU SITE VAL D'ALLIER – ALAGNON

Nom officiel du site Natura 2000 : Val d'Allier – Alagnon

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 830 1038

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : Date de transmission : 31/03/1999, Première date de parution au JO UE : 07/12/2004

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore » 92/43/CEE : oui

Localisation du site Natura 2000 : région concernée : Auvergne – Rhône-Alpes
département concerné : Puy-de-Dôme

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune et Flore » 92/43/CEE : 2 419 ha

Préfet coordinateur : Puy-de-Dôme

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Mr le Sous-Préfet d'Issoire

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (animateur depuis 2007, rédacteur du DOCOB)

Prestataires techniques (le cas échéant) : -

Commissions ou groupes de travail : -

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : voir Arrêté préfectoral n°13/01919 en Annexe 1

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000

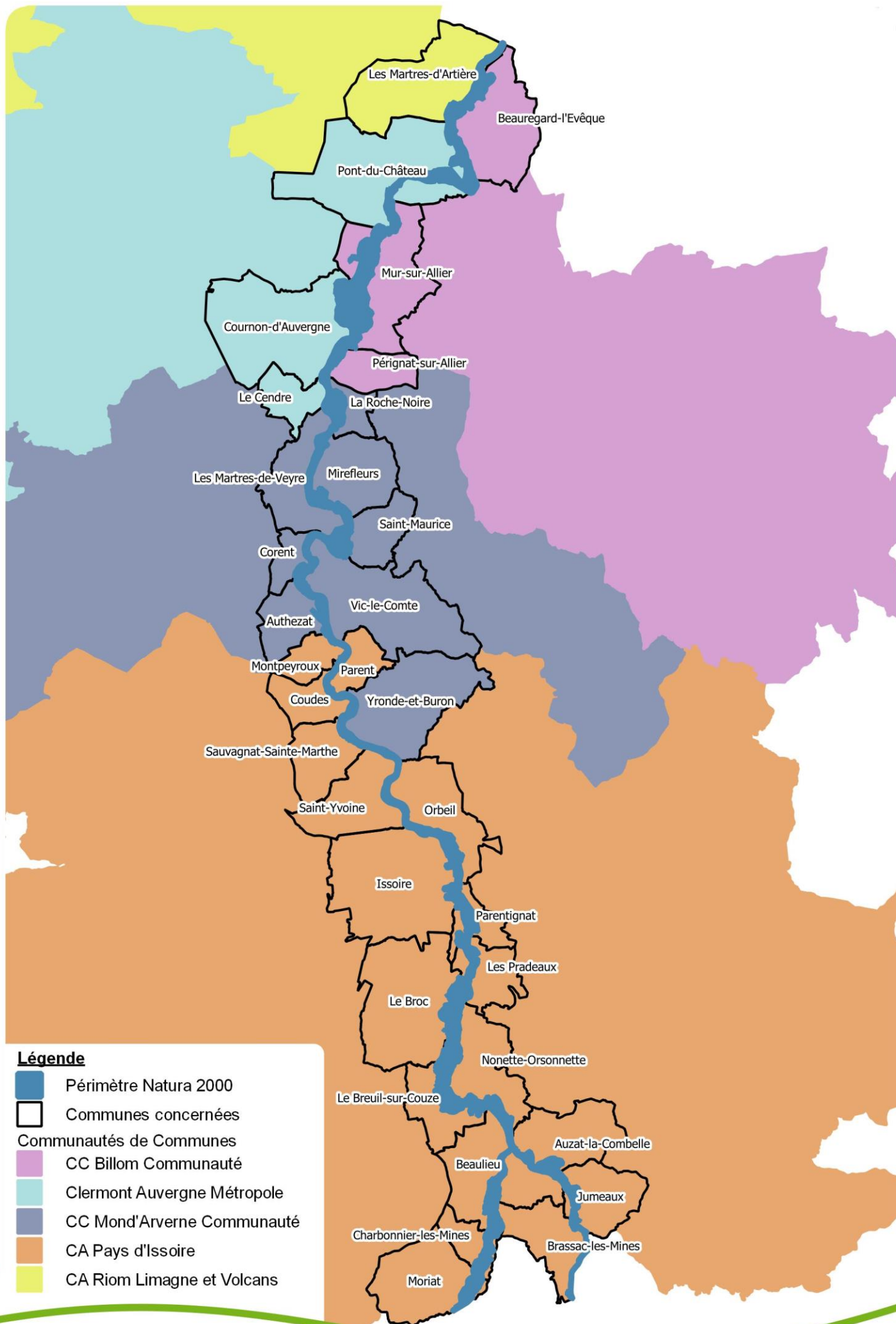
Annexe 5 : Atlas cartographique – Périmètre du site au 1/25 000ème



0 2,5 5 km

Légende

- Périmètre Natura 2000
- Communes concernées
- Communautés de Communes
- CC Billom Communauté
- Clermont Auvergne Métropole
- CC Mond'Arverne Communauté
- CA Pays d'Issoire
- CA Riom Limagne et Volcans



3- DIAGNOSTIC ET BILAN DU PRECEDENT DOCOB

Le précédent (et premier) DOCOB du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » date de septembre 2006 (rédaction Agence Mosaïque Environnement).

3.1- Données administratives

Tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne - Rhône-Alpes	260 sites pour 938 450 ha	Carmen
Département	1	Puy-de-Dôme	39 sites pour 133 227 ha	DDT
Commune	33	Nom (surface concerné par le site, % de la commune)		CEN/IGN
		Authezat (41 ha, 7%), Auzat-la-Combelle (84 ha, 7%), Beaulieu (128 ha, 15%), Beauregard-l'Evêque (83 ha, 7%), Brassac-les-Mines (27 ha, 4%), Charbonnier-les-Mines (54 ha, 16%), Corent (27 ha, 10%), Coudes (29 ha, 6%), Cournon-d'Auvergne (48 ha, 3%), Issoire (67 ha, 3%), Jumeaux (48 ha, 7%), La Roche-Noire (68 ha, 22%), Le Breuil-sur-Couze (82 ha, 14%), Le Broc (82 ha, 5%), Le Cendre (7 ha, 2%), Les Martres-d'Artière (62 ha, 4%), Les Martres-de-Veyre (127 ha, 14%), Les Pradeaux (64 ha, 11%), Mirefleurs (81 ha, 9%), Montpeyroux (7 ha, 2%), Moriat (59 ha, 5%), Mur-sur-Allier (357 ha, 23%), Nonette-Orsonnette (212 ha, 20%), Orbeil (73 ha, 8%), Parent (25 ha, 7%), Parentignat (82 ha, 22%), Pérignat-sur-Allier (25 ha, 5%), Pont-du-Château (210 ha, 10%), Saint-Maurice (18 ha, 3%), Saint-Yvoine (30 ha, 3%), Sauvagnat-Sainte-Marthe (15 ha, 2%), Vic-le-Comte (64 ha, 4%), Yronde-et-Buron (35 ha, 2%)		
Communauté de communes	5	CA Riom Limagne et Volcans	62 ha concerné	CEN/IGN
		Clermont Auvergne Métropole	265 ha concerné	CEN/IGN
		CC Billom Communauté	465 ha concerné	CEN/IGN
		CC Mond'Arverne Communauté	460 ha concerné	CEN/IGN
		CA Pays d'Issoire	1169 ha concerné	CEN/IGN
ENS	1	ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier	37 ha sont compris dans le périmètre (123 ha au total)	LPO/SEAT

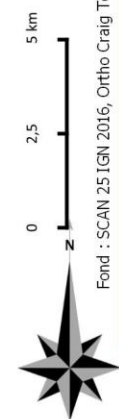
Contrat territorial	7	CT Val d'Allier alluvial	75,6 km de la rivière Allier	CEN/IGN
		CT Alagnon	8,2 km de la rivière Alagnon	CEN/IGN
		CT Clermont Auvergne Métropole	Embouchures des rivières concernées	CEN/IGN
		CT 5 rivières (Veyre, Auzon, Charlet, Assats, Pignols)		CEN/IGN
		CT Agglo Pays d'Issoire <i>en cours d'élaboration</i>		CEN/IGN
		CT des captages prioritaires de Pont-du-Château et Vinzelles		CEN/IGN
		CT du Captage prioritaire du Broc et du bassin versant du Lembronnet		CEN/IGN
SAGE	2	SAGE Allier Aval	75,6 km de la rivière Allier Quasi-totalité du site inclus dans l'espace de mobilité optimal de l'Allier	CEN/IGN
		SAGE Alagnon	8,2 km de la rivière Alagnon Quasi-totalité du site inclus dans l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval	CEN/IGN
Réserves de chasse au gibier d'eau	3	Réserve de Cournon Réserve du Château de Chadieu (Rive gauche) Réserve des Pradeaux et Issoire On notera que ponctuellement le tir est interdit sur certaines portions de lots de chasse.	35 km de rivière Allier	DDT
Site Inscrit	2	Bourg Ancien de Pont-du-Château Montpeyroux village et abords	Peu d'impact sur Natura 2000	DDT
Inventaire Régional du Patrimoine Géologique	2	AUV0096- Sédiments bitumineux de la Mine des Rois AUV0028- Terrasses alluviales de l'Allier et Sources de Sainte Marguerite et du Saladis	Sites d'intérêts pour les habitats/espèces d'intérêt communautaire	DREAL
PPRi	2	PPRi Val d'Allier clermontois PPRi Val d'Allier issoirien	95 % du site concerné (Alagnon exclu)	DDT

ZNIEFF de type I	11	830000178 – Val d’Allier du Pont de Joze à Pont-du-Château 830020421 – Allier Pont de Mirefleurs – Dallet 830000177- Val d’Allier du Pont de Mirefleurs au pont de Longues 830007977 – Le Sail 830007995 – Allier Sources des Saladis 830000173- Val d’Allier de Longues à Coudes 830005665 – Val d’Allier du pont de Parentignat à Brassac-les-Mines 830020083 - La Plaigne 830020018 – L’Allier entre Brioude et Brassac 830020020 – Basse Vallée de l’Alagnon de Lempdes au saut du Loup	L’ensemble du site est inclus dans des ZNIEFF	DREAL
Urbanisme	2 SCoT 2 PLUi approuvé, 3 en cours d’élaboration 7 PLU approuvés, 3 en cours d’élaboration 1 RNU	SCoT Grand Clermont SCoT Pays d’Issoire Val d’Allier PLUi Riom, Limagne et Volcans <i>en cours d’élaboration</i> PLUi Clermont Auvergne Métropole <i>en cours d’élaboration</i> PLUi Billom Communauté PLUi Mond’Arverne Communauté <i>en cours d’élaboration</i> PLUi Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine PLU : Issoire, Parentignat, Les Pradeaux, Le Broc, Nonette- Orsonnette <i>en cours d’élaboration</i> , le Breuil-sur-Couze, Beaulieu <i>en cours</i> <i>d’élaboration</i> , Auzat-la-Combelle <i>en cours d’élaboration</i> , Jumeaux, Brassac-les-Mines, Charbonnier-les-Mines RNU : Moriat	Les enjeux de Natura 2000 sont globalement bien identifiés dans les documents d’urbanisme	DDT

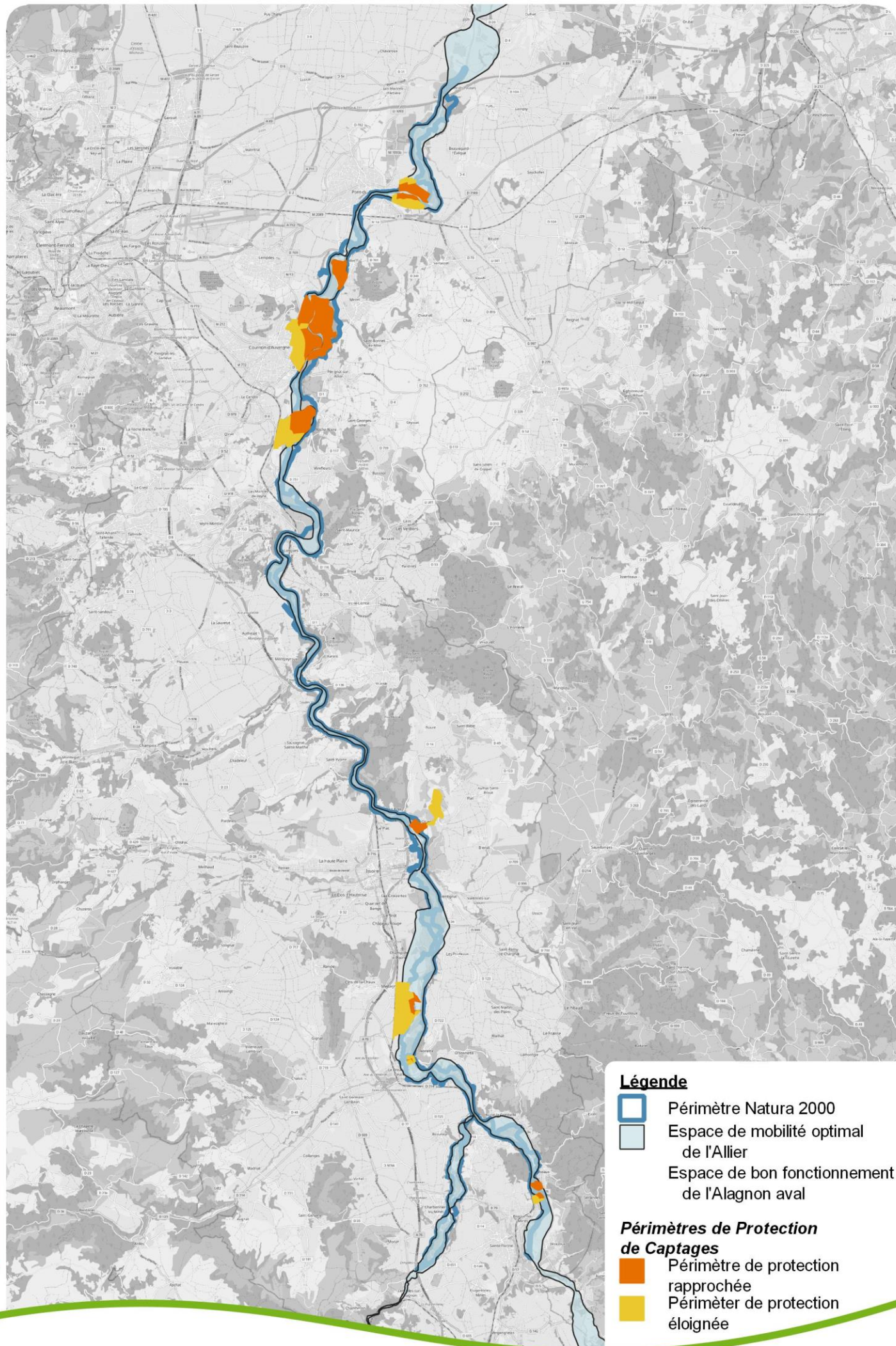
Carte 2 : Carte des principaux périmètres réglementaires

SYNTHÈSE

Le site Natura 2000 « Val d’Allier – Alagnon » est un vaste territoire qui traverse 33 communes et 5 communautés de communes. La quantité et la diversité des acteurs complexifie l’animation d’un tel site, en revanche le linéaire important de rivières pris en compte permet d’avoir une vision transversale indispensable pour sa gestion.



Fond : SCAN 25 IGN 2016, Ortho Craig Topo GEODIS 2016, PCI Vecteur 2019, OSM, 2019 - Réalisation : CEN Auvergne, mar. sept. 21 2021



Légende

- Périmètre Natura 2000
- Espace de mobilité optimal de l'Allier
- Espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval

Périmètres de Protection de Captages

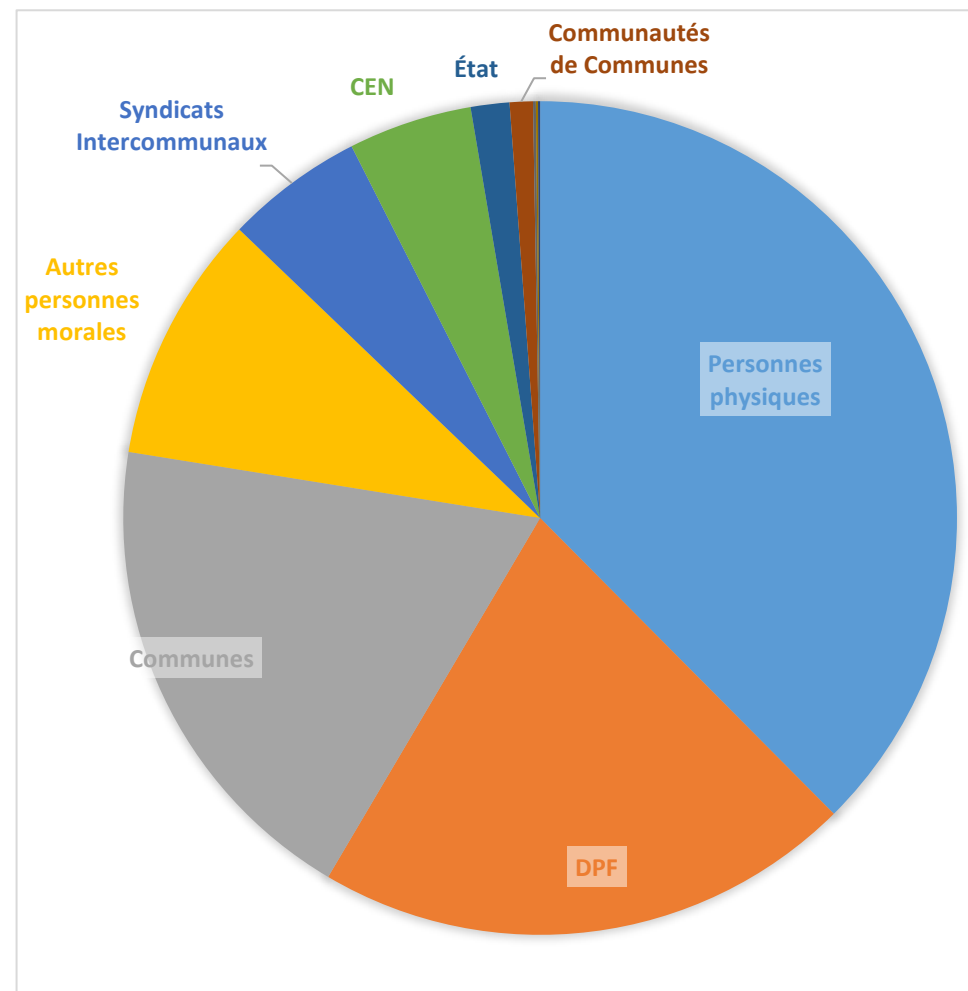
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

3.2- Données foncières

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Figure 1 : Répartition des propriétés sur le site

Données administratives	Qualification	Nombre de parcelles ou lots	Surface (en ha)*	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Personnes physiques	3 518 propriétaires	5336	759	31 %	DGFIP-2019 / CEN
Etat	Domaine Public Fluvial**		423	17 %	
	Domaine privé	102	30	1 %	
Propriétés communales	33 communes	562	385	16 %	
Autres personnes morales	73 propriétaires	465	195	8 %	
Syndicats Intercommunaux	11 propriétaires : Syndicat de Chadieu, SIAEP, SME, SEAT	109	108	4 %	
Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	136 ha supplémentaires en convention de gestion CEN	138	97	4 %	
Communautés de communes	Agglomération du Pays d'Issoire	9	18	1%	
Département du Puy-de-Dôme	Routes principalement	53	32	Ponctuel	
Sectionaux	3 sections : Beauregard-l'Evêque, Corent, Pont-du-Château	8	2	Ponctuel	
Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne	-	21	2	Ponctuel	



* Le total des surfaces cadastrales et du DPF est supérieure à la surface du site Natura 2000 : ceci s'explique parce que les parcelles tombées dans le DPF figurent encore en totalité sur le cadastre.

** Le Domaine Public Fluvial a été estimé sur la base des lits mineurs de l'Allier (2000, 2009, 2013, 2016) et du Domaine Public au cadastre (DGFIP 2019).

SYNTHÈSE

Le périmètre du site Natura 2000 a été revu en 2012 afin de le caler sur le parcellaire et d'exclure les cultures en bordure. Ainsi, en 2020, 6202 parcelles sont incluses dans le périmètre du site Val d'Allier Alagnon, dont 260 seulement partiellement (cf. atlas du foncier en Annexe 6).

31% du foncier appartient à des particuliers, 21% à des collectivités (département, intercommunalités, communes), 18% à l'Etat majoritairement en domaine public fluvial (l'Allier est une rivière domaniale, contrairement à l'Alagnon) et 12 % à d'autres personnes morales publiques ou privées. La répartition des propriétés sur le site confirme une utilisation forte par les acteurs du territoire.

Bilan sur l'engagement de la charte Natura 2000

Sur la période de mise en œuvre du précédent DOCOB, 187 parcelles pour 170 ha ont été engagées sur la charte depuis sa mise en place en 2008.

Il reste aujourd'hui 2 chartes (9 parcelles, 21ha) encore en cours, toutes les autres sont échues.

Afin d'avoir un retour qualitatif sur l'outil, une rencontre des principaux propriétaires signataires (quant à la surface contractualisée) a été souhaitée : en dehors du CEN Auvergne animateur du site, ce sont principalement des collectivités. En faisant abstraction des sites gérés par le CEN Auvergne et de l'ENS du Pacage, trois collectivités ressortaient des analyses, dont deux ont répondu aux demandes d'entretien : Charbonnier-les-Mines et Pont-du-Château.

Le retour des deux communes s'est avéré très positif : les chartes leur ont servi de guide pour mener une gestion différenciée sur des espaces naturels fréquentés. Dans les deux cas, il s'agissait d'interventions limitées à l'entretien des rives pour permettre la fréquentation par les habitants de façon sécurisée tout en adoptant de bonnes pratiques environnementales. Les communes de Pont-du-Château et de Charbonnier-les-Mines se sont donc appropriées cet outil pour mettre en valeur une portion de leur territoire communal. Elles ont communiqué sur la démarche Natura 2000 au travers de tables de lecture ou de journées de sensibilisation sur la faune et la flore auprès du jeune public.

3.3- Activités humaines et occupation du sol

Tableau 3 : Etat des activités humaines sur le site (non exhaustif)

Activité humaine et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données
Agriculture	100, 110, 120, 130, 140	50 ha	Cultures	CEN, 2017
		346 ha	112 îlots PAC, entièrement ou partiellement inclus Typologie des surfaces agricoles : 306 ha prairies permanentes, 30 ha céréales (avoine, blé, maïs, lentille, tournesol), 8 ha prairies temporaires, 2 ha autres surfaces (bande tampon, sol nu, ...)	RPG, 2019
Irrigation	130	26	Stations de pompages : 7 collectifs sur l'Allier, 19 privés (15 Allier et 4 Alagnon)	DDT, 2021
Cueillette	290	-	Données de plantes de milieux alluviaux capitalisées à l'échelle de la région Auvergne (quantités annuelles récoltées connues en Auvergne) : Ortie dioïque (5,7 tonnes), Saule blanc (4,5-4,8 tonnes), Peuplier noir (400 kg), Aulne glutineux (360 kg), Ail des ours (600 kg). Ces plantes sont commercialisées à des industriels pour des usages très variés tels que l'alimentaire, la cosmétologie, la pharmacopée ou la phytothérapie.	CBNMC, 2012
Sylviculture	160	44 ha	Plantations, majoritairement de peupliers	CEN, 2017
Alimentation en eau potable	-	119	Puits de captages pour l'alimentation en eau potable	ARS, 2020
		12,5	Surface en périmètres de protection immédiate	ARS, 2020
		333	Surface en périmètres de protection rapprochée	
		26	Surface en périmètres de protection éloignée	
Urbanisation et infrastructures linéaires	400	28 ha	Zones urbanisées	CEN 2017
	502	104 km	Linéaire de routes ou chemins carrossables	IGN, CEN
	503	26 km	Linéaire de voies ferrées longeant ou traversant le site	IGN
	511	6	Nombre de traversées par des lignes électriques à haute tension	RTE

Carrières (extractions de roches alluvionnaires)	300	0	Les trois sites d'exploitation de granulats encore en activité en 2006 lors de la rédaction du précédent DOCOB ont cessé leur activité d'extraction et leur réaménagement est terminé (Ecopôle, Mayères) ou en cours (Martres d'Artière/Pont-du-Château). Différentes études ont été réalisées depuis 2011 par le CEREMA pour cartographier et évaluer le risque de vulnérabilité de capture par l'Allier des anciennes gravières : 2 gravières ont été catégorisées en risque fort à très fort de capture sur le site (Mirefleurs et La Roche-Noire) et font l'objet d'investigations complémentaires.	CEREMA
Chasse au gibier d'eau	230	10	10 lots de chasse sur le DPF, dont 2 en réserve et un en partie	DDT 63, 2019
Chasse	230	40	40 sociétés de chasse sur le site ou aux abords immédiats, dont 32 sociétés de chasse communales, 1 association de chasse communale agréée et 7 sociétés de chasse privées	Fédération de Chasse 63, 2021
Pêche	200	23	L'ensemble des rivières Allier et Alagnon ainsi que 23 plans d'eau sont pêchés. Des alevinages sont régulièrement effectués de Truite fario et d'Ombre commun sur l'Allier et l'Alagnon. En 2020 : 15 000 Truites farios sur l'Alagnon, 6 000 Ombres communs sur l'Alagnon et 44 000 sur l'Allier.	CEN, 2010*
Accueil touristique	604, 607, 620	27	Prestataires et structures encadrantes d'activité de loisirs : 4 associations de randonnées, 7 associations sportives, 2 bases nautiques, 5 loueurs de canoë ou paddle, 5 centres équestres, 3 vélocubs, 1 club de plongée	CEN, 2010*
	608	12	Campings à proximité du site	CEN, 2010*
	600	28	Espaces aménagés de détente ou de pique-nique, soit tous les 3 km en moyenne	CEN, 2010*
	501	26,2	Longueur de voie verte concernée sur la portion centrale Pont-du-Château/Authezat (se prolonge au nord et au sud, tracés en cours de définition)	CD63, 2020
Randonnées	622	15	Chemins traversant le site : véloroute-voie verte, Via Arverna, GR 300, 7 itinéraires PR, 3 micro-balades, 2 balades équestres	PDIPR, 2019
Escalade	624	3	Nombre de sites fréquentés dans le périmètre Natura 2000 ou à proximité directe	CEN, 2010*
Canoë-kayak	629	5	14 aires d'embarquement/débarquement soit tous les 4 km en moyenne	CEN, 2010*
Baignade	621	-	Nombreux lieux sur l'Allier dans le Puy-de-Dôme malgré un arrêté préfectoral d'interdiction (enquête en cours par le Pôle Métropolitain)	Pôle Métropolitain, 2020
Sports motorisés	623	1	Un circuit autorisé à Issoire (quelques pratiques motorisées sauvages) 1 zone en bordure du site à Parentignat est utilisée pour le jet-ski.	CEN, 2021

* Les données notées "CEN, 2010" sont issues de l'étude sur les activités de loisirs réalisée en 2009 dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, la mise à jour de ces données nécessite un travail spécifique qui est prévu dans le cadre de la fiche action A2 – Veiller à une bonne coordination de la valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon.

Carte 3 : Usages sur le site : Chasse / Pêche

Carte 4 : Usages sur le site : Sports de nature

Carte 5 : Usages sur le site : Tourisme

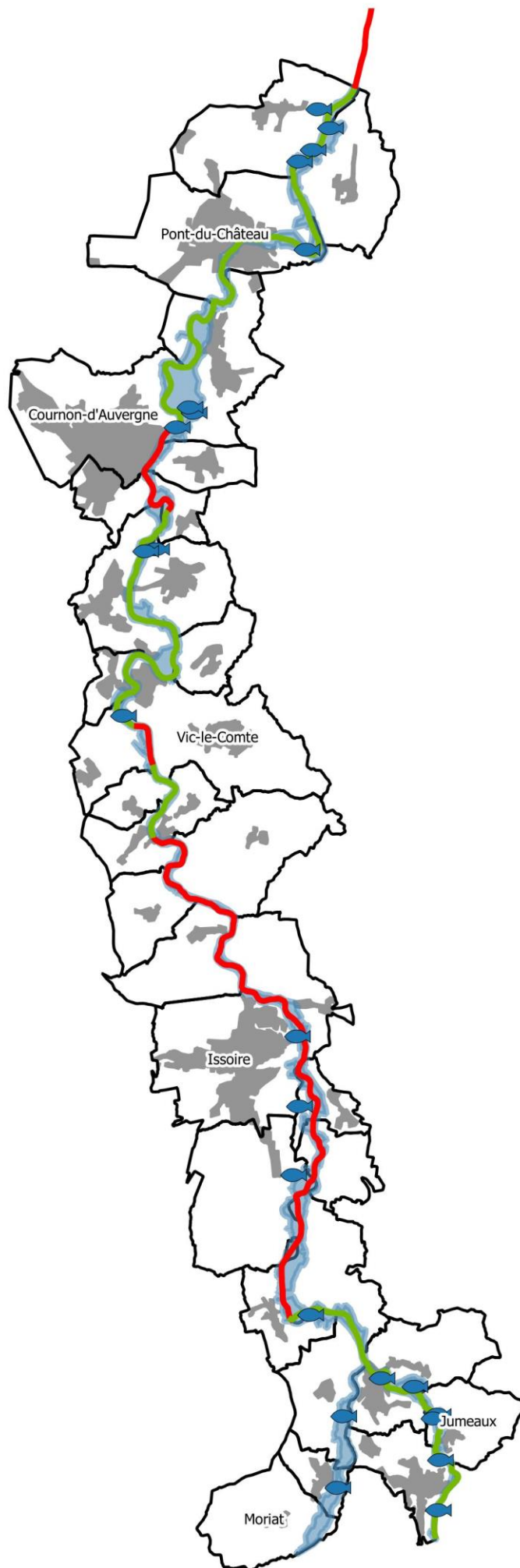
Atlas cartographiques :

Annexe 7 : Atlas cartographique – Usages agricoles et forestiers

Annexe 8 : Atlas cartographique – Alimentation en eau potable



Fond : SCAN 25 IGN 2016, Ortho Craig Topo GEODIS 2016, PCI Vecteur 2019, OSM, 2019 - Réalisation : CEN Auvergne, mar. mars 2 2021

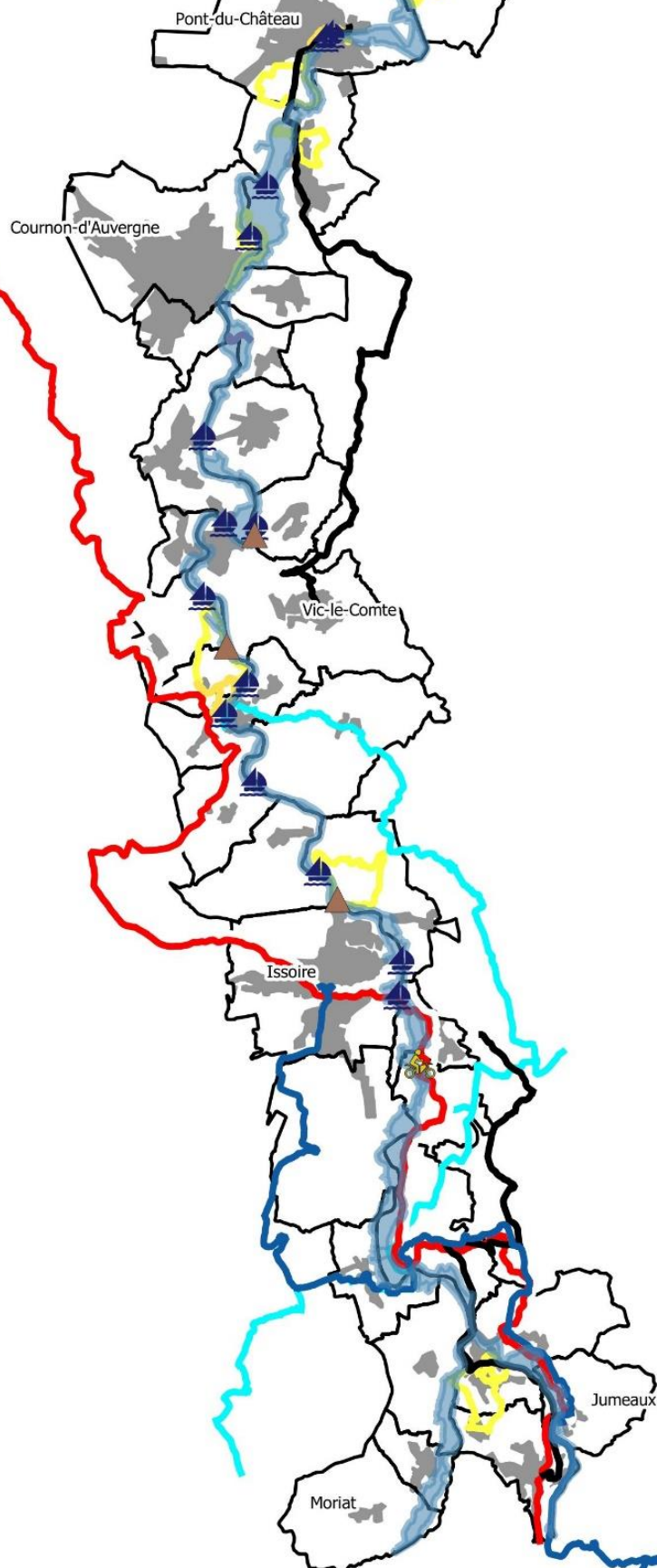


Légende

- Périmètre Natura 2000
- Zones urbanisées
- Pêche : Plans d'eau pêchés
- Réserve de Chasse
- Secteurs chassés



Fond : SCAN 25 IGN 2016, Ortho Craig Topo GEODIS 2016, PCI Vecteur 2019, OSM, 2019 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. mai 6 2021

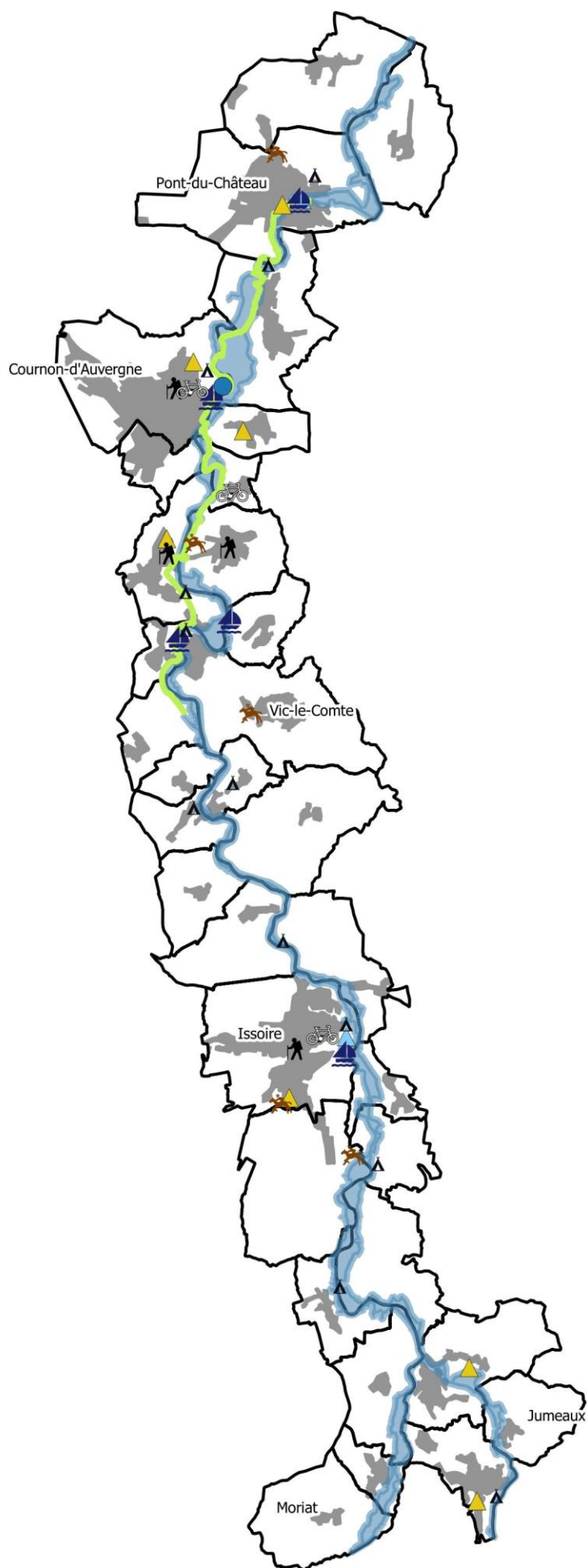


Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Zones urbanisées
-  Escalade
-  Sports motorisés
-  Canoë-kayak
- PDIPR**
-  Petite randonnée
-  Randonnée équestre
-  GR 300
-  Via Arverna
-  Randonnée VTT



Fond : SCAN 25 IGN 2016, Ortho Craig Topo GEODIS 2016, PCI Vecteur 2019, OSM, 2019 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. mai 6 2021



Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Voie verte
-  Zones urbanisées
-  Base nautique
-  Club de plongée
-  Canoë
-  Centre équestre
-  Association sportive
-  Association de rando
-  Véloclub / VTT
-  Camping

SYNTHÈSE

Les forêts (hors sylviculture) couvrent presque la moitié de la surface du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon ». Les zones ouvertes et les eaux libres représentent à parts égales (19% chacune) une part non négligeable du site. Cette répartition de l'occupation du sol est cohérente avec un site alluvial mais montre aussi une tendance à la fermeture des milieux (forte proportion des forêts, très faible proportion des grèves et bancs de sable) induite par une dynamique fluviale altérée et l'abaissement de la nappe.

Les activités humaines sont nombreuses et variées, marquées notamment par la proximité des agglomérations de Clermont-Ferrand et d'Issoire. Le site est concerné par de nombreux projets d'aménagements, comme l'illustrent les nombreuses sollicitations et études d'incidence réalisées entre 2007 et 2019 (Annexe 3). L'espace de mobilité de l'Allier (introduit réglementairement par le SAGE Allier aval en 2015) et l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval (introduit réglementairement par le SAGE Alagnon en 2019) sont venus conforter la préservation de la dynamique fluviale de ces rivières.

Le pâturage est l'activité agricole majoritaire sur le site Natura 2000, dans un contexte local dominé par la céréaliculture.

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation constituent des enjeux majeurs, à la fois par la proximité des principales agglomérations du Puy-de-Dôme et des grandes cultures de Limagne.

L'activité extractive est aujourd'hui arrêtée au sein du site Natura 2000 et retranchée sur les terrasses alluviales en dehors du périmètre, mais les anciennes gravières marquent le paysage et fragilisent localement, par le risque de capture, la dynamique fluviale déjà altérée.

Concernant la répartition des activités de loisirs, leurs aménagements et la fréquentation du val d'Allier sont à corréliser avec la taille des populations des communes riveraines et la distance avec les zones urbanisées. L'étude réalisée en 2009 sur les activités de loisirs et les sites récréatifs a mis en évidence une offre d'activités de loisirs importante sur le site avec un public essentiellement local et périurbain. Les aménagements des sites de loisirs ont été réfléchis de manière indépendante les uns des autres et leurs impacts sont souvent plus importants que l'activité en elle-même. Le projet structurant de voie verte actuellement en cours est coordonné par le Département, il a le double objectif de permettre la réappropriation de la rivière Allier par les locaux et d'amener de nouveaux touristes.

Malheureusement, le site fait également l'objet de nombreux usages illicites (dépôt de déchets, occupation illégale, remblai, moto-cross sauvage, ...) qui nuisent à la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Ils ont par ailleurs un impact négatif non négligeable sur l'image du val d'Allier et dans une moindre mesure de la plaine alluviale de l'Alagnon.

Bilan de la contractualisation des mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales permettent d'accompagner les exploitants dans des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement tout en maintenant un système d'exploitation viable économiquement. Deux campagnes de contractualisation ont été conduites en 2009-2010 (MAE territorialisées) et en 2015-2016 (MAE climatiques), avec un engagement sur 5 ans à chaque fois.

5 mesures ont été ciblées pour la première campagne, appliquées à des couverts spécifiques :

- Entretien des haies (AU_VAJP_HA1)
- Maintien des prairies peu fertilisées (AU_VAJP_HE1)
- Maintien des prairies non fertilisées (AU_VAJP_HE2)
- Conversion de cultures en prairies peu fertilisées (AU_VAJP_HE3)
- Conversion de cultures en prairies non fertilisées (AU_VAJP_HE4)

4 mesures ont été retenues sur la seconde campagne dans le PAEC Val d'Allier puydômois (sites Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » et « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier ») :

- Prairies inondables pâturées et/ou fauchées (AU_VAP5_HE1) : Absence de fertilisation
- Prairies inondables pâturées (AU_VAP5_HE2) : Limitation du chargement
- Grandes cultures inondables (AU_VAP5_HE3) : Création d'un couvert herbacé
- Grandes cultures (AU_VAP5_HE4) : Création d'un couvert herbacé non récolté

La campagne de contractualisation des MAET en 2009-2013 a concerné 10 exploitations pour 10 contrats engagés sur une superficie totale de 117 ha. La campagne de **2015-2020** sur le site Val d'Allier – Alagnon concerne **8 exploitations** pour 10 MAEC engagées avec une superficie totale de **136,6 ha**, auxquelles il faut ajouter 1 exploitation engagée pour 1,56 ha sur le PAEC Veyre-Auzon-Charlet. Quatre exploitations en 2009-2013 et 3 exploitations en 2015-2020 supportent l'essentiel des surfaces engagées. **Cinq exploitations ont renouvelé leur contrat**, ce qui représente 7 îlots pour une surface de 122,94 ha.

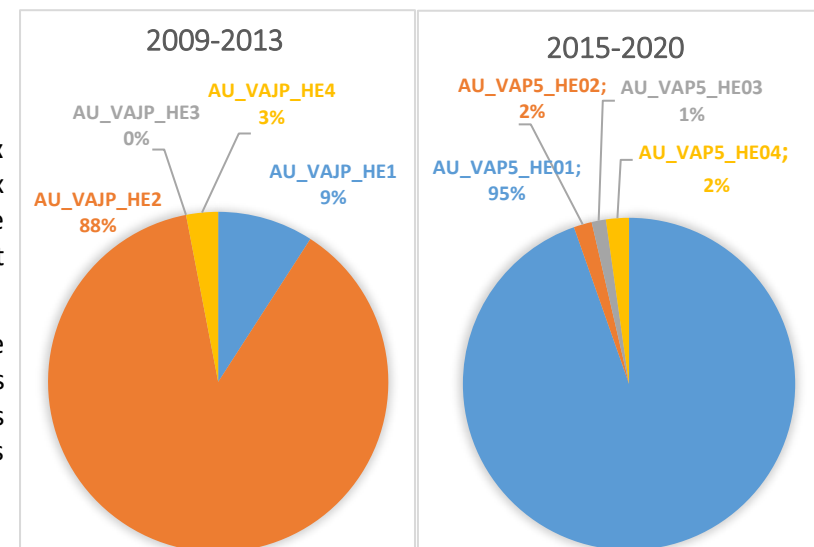
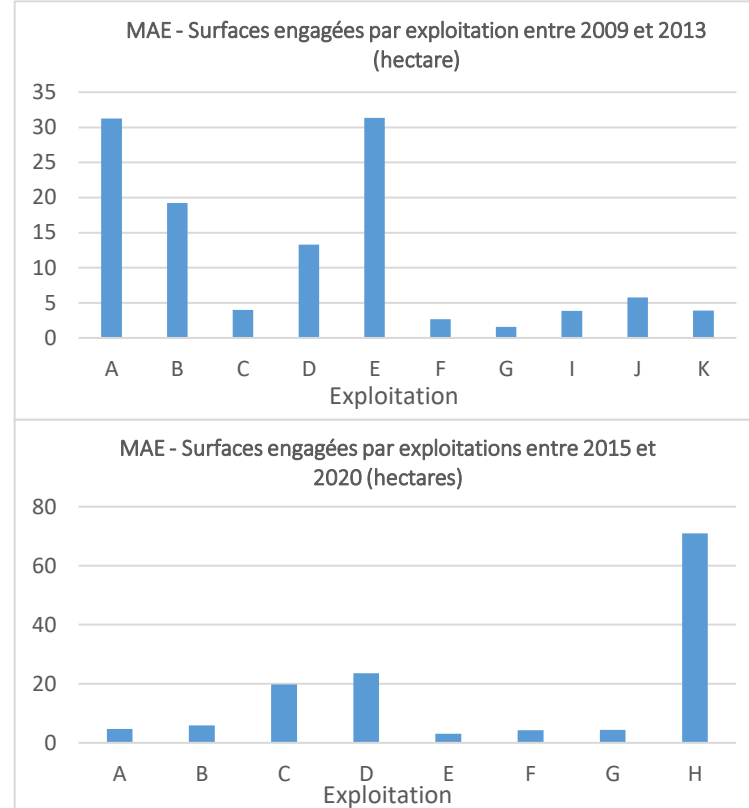
Figure 2 : MAE – Surfaces engagées par exploitations entre 2009 et 2013

Figure 3 : MAE – Surfaces engagées par exploitations entre 2015 et 2020

Figure 4 : Répartition des mesures contractualisées sur le site 2009-2013 et 2015-2020

La mesure d'absence de fertilisation des prairies a été largement plébiscitée sur chacune des deux campagnes. A l'inverse, les mesures sur les cultures n'ont pas ou peu été engagées sur les deux campagnes de contractualisation, il y a en effet très peu sur le périmètre Val d'Allier Alagnon, cette mesure concernait plutôt le site Aval (Dore-Allier). La mesure engagée dans le PAEC Veyre-Auzon-Charlet concerne la conversion d'une des rares cultures du site.

Enfin, on constate que les MAEC participent bien à la préservation des milieux agropastoraux, puisque **40%** des pelouses sèches et des pelouses maigres de fauche sont contractualisées. D'ailleurs, les mesures associées à ces habitats sont cohérentes, puisque le croisement de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire avec la cartographie des îlots MAEC indique que ces pelouses sont protégées par la mesure "Absence de fertilisation sur les prairies inondables pâturées et/ou fauchées".



3.4- Données abiotiques générales

L'atlas cartographique en Annexe 9 illustre la dynamique fluviale en présentant les lits moyens passés de l'Allier et les lits mineurs de l'Alagnon, c'est-à-dire leurs anciens tracés, ainsi que les protections de berges limitant leur divagation.

Tableau 4 : Données abiotiques sur le site

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Climat	Continental	La section du val d'Allier concerné par le site Natura 2000 bénéficie d'un climat continental caractérisé par des variations importantes de températures entre l'hiver et l'été. Les précipitations sont en revanche beaucoup plus faibles qu'attendues dans ce type de climat : ceci est lié à l'effet de Föhn. La chaîne des Puys va ainsi bloquer les masses d'air humides venant de l'ouest, les courants passant sur la frange est pour venir sur la Limagne sont alors plus chauds et plus secs. Ainsi, les précipitations sont de l'ordre de 600 mm/an.	Précédent DOCOB et compléments CEN 2021
Géologie	Allier et Alagnon en amont de leur confluence : bassin houiller et plaine alluviale	La remontée du socle a fait affleurer les dépôts houillers du bassin de Brassac-les-Mines. La plaine alluviale de l'Alagnon s'étend sur une faible superficie à partir de Lempdes-sur-Alagnon avant sa confluence avec l'Allier, sur des dépôts alluvionnaires issus de la dégradation des plateaux environnants.	
	Limagne d'Issoire et horst de Saint-Yvoine	Quelques centaines de mètres à l'aval de la confluence avec l'Alagnon, l'Allier entre dans la Limagne d'Issoire et vient buter en rive droite contre le piton de Nonette, constitué d'une roche volcanique basaltique. En rive gauche on retrouve une autre formation volcanique : les coulées pliocènes du Céallier. Les gorges entre Issoire et Coudes traversent un massif granitique qui subit plus à l'aval une première érosion grossière produisant des sédiments détritiques : les arkoses.	
	Limagne des buttes	L'Allier entre ensuite dans la Limagne des buttes. Ces collines sont surmontées de formations volcaniques typiques de la Limagne : les pépérités. Les pépérités sont formées par l'éruption de basalte alcalin au milieu de marnes oligocènes.	
	Plaine de Limagne	On notera l'apparition au niveau de Beauregard-l'Evêque des marnes oligocènes dans le lit de l'Allier en raison des phénomènes d'enfoncement du lit de la rivière. La butte de Beauregard-l'Evêque est le dernier témoin du volcanisme de Limagne qui constitue la limite nord de ce site et le dernier obstacle naturel à la libre divagation de l'Allier. A l'aval, un véritable val de 2 à 5 km de large se développe.	
	Mine des Rois	Il s'agit d'une ancienne mine de Bitume exploitée jusqu'en 1983, la concession minière est aujourd'hui terminée. Le site est identifié dans l'inventaire régional du patrimoine géologique comme étant un site majeur d'intérêt minéralogique, paléontologique et sédimentaire. Ce site régulièrement visité de manière illégale, il a longtemps fait l'objet de pillages de fossiles et minéraux.	DIPAGE 2015
Hydrographie	75,6 km de rivière Allier 8,2 km de rivière Alagnon	Le site est marqué par la présence de l'Allier, rivière de 410 km dont le bassin versant couvre une superficie de 14 310 km ² . Elle prend sa source au Mont du Mourre de la Gardille en Lozère (1 501 m), et se jette dans la Loire, non loin de Nevers. L'Alagnon est le premier grand affluent de l'Allier. Il parcourt 85 km depuis le Puy de Bataillouse dans le Massif du Lioran, jusqu'au Saut du Loup à Auzat-la Combelle. Son bassin versant est d'une superficie de 1 033 km ² . Le long du site Natura 2000, outre l'Alagnon, les affluents majeurs de l'Allier sont (de l'amont vers l'aval) : Couze d'Ardes, Couze Pavin, Eau Mère, Couze Chambon, Veyre, Auzon, Jauron, Artière.	Précédent DOCOB et compléments CEN 2021

Hydrologie		Plusieurs stations hydrologiques de référence sur l'Allier jalonnent le site Natura 2000 (de l'amont vers l'aval) : Agnat (pont d'Auzon) juste en limite amont du site, Coudes et Vic-le-Comte ; sur l'Alagnon la station de référence en limite amont du site est à Lempdes-sur-Alagnon. Les débits journaliers au module (débit moyen interannuel) vont de 30 m³/s à Agnat à 61 m³/s à Vic-le-Comte. Les débits en crue de fréquence biennale (valeur approchée de la crue de pleins bords) sont de 240 m³/s à Agnat et 390 m³/s à Vic-le-Comte. Enfin les débits maximums enregistrés datent de la crue du 4 décembre 2003 avec un débit journalier de 817 m³/s à Agnat et 1490 m³/s à Vic-le-Comte.	Banque HYDRO
Qualité de l'eau	Etat des masses d'eau	- Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy (FRGR0143a) : état écologique mauvais en 2019, le paramètre déclassant étant l'état biologique, et en risque de non-atteinte de l'objectif de bon état à l'horizon 2027, sachant que le risque porte sur les paramètres morphologiques, micropolluants et pesticides ; qualité physico-chimique bonne en 2019 Alagnon depuis la confluence avec l'Allanche jusqu'à la confluence avec l'Allier (FRGR0248) : état écologique médiocre en 2015, le paramètre déclassant étant l'état biologique, et en objectif de bon état à l'horizon 2021 ; qualité physico-chimique moyenne en 2016 au niveau de la station de Beaulieu	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Dynamique fluviale	Val d'Allier Brivadois : de Vieille-Brioude à Issoire	L'Allier, encaissée plus en amont, voit son fond de vallée s'élargir et développe alors de larges méandres. L'occupation des sols est dominée par l'agriculture qui a investi la plaine alluviale. Dans la partie aval de cette unité, le tronçon de la confluence avec l'Alagnon au pont de Parentignat (environ 14 km) présente une dynamique fluviale relativement active.	Précédent DOCOB et compléments CEN 2021
	Horst de Saint-Yvoine : d'Issoire à Longues	La rivière s'encaisse à nouveau tout au long de la traversée du massif granitique de Saint-Yvoine, laissant moins de place à la dynamique fluviale. Le relief marqué des gorges rocheuses contraint les modes d'occupation de l'espace, dominé par les boisements.	
	Plaine : Jusqu'à Pont-du-Château	La rivière devient très sinueuse, développant méandres et bras morts. Ce secteur aval doit aussi son originalité à la présence des sources et marais salés. Il se caractérise également par la présence, plus prégnante qu'en amont, des secteurs urbanisés qui se partagent l'espace avec les surfaces agricoles et les anciens sites d'extraction de granulats.	
	Plaine alluviale de l'Alagnon	De Lempdes-sur-Alagnon à sa confluence avec l'Allier, l'Alagnon traverse une zone de plaine alluviale singulière à l'échelle de son bassin versant : c'est le seul tronçon ayant une dynamique latérale très active.	
	Protections de berges	31 900 m de linéaire cumulé de protections de berges sont connues sur la rivière Allier	CEN 2020

SYNTHÈSE

La particularité de ce site réside dans sa longueur, avec une évolution géologique marquante d'amont en aval qui conditionne la largeur du lit de l'Allier et la présence des habitats et espèces associés.

La dynamique fluviale de la rivière Allier est globalement altérée par la présence de protections de berge et l'enfoncement du lit, ce qui limite le potentiel de création de nouvelles annexes hydrauliques et le renouvellement des habitats.

3.5- Grands milieux

Tableau 5 : Liste des grands milieux

Grands milieux	Surface et % de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaires concernées	Principales menaces	Origine des données
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 ha (ponctuel)	Bon	1340 Prés salés intérieurs	/	Remblaiement, dépôt de déchets	CEN, CBNMC, 2017
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	495 ha (20%)	Moyen	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires 3150 Lacs eutrophes naturels 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 Rivières avec berges vaseuses 6430 Mégaphorbiaies 7220 Sources pétrifiantes	1032 Mulette épaisse 1041 Cordulie à corps fin 1044 Agrion de Mercure 1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de Planer 1102 Grande alose 1106 Saumon atlantique 1126 Toxostome 1134 Bouvière 1163 Chabot 1193 Sonneur à ventre jaune 1337 Castor d'Europe 1355 Loutre d'Europe	Rupture des continuités écologiques, pollution, enfoncement de la nappe alluviale, obstacles à la dynamique fluviale	
N07 - Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1 ha (ponctuel)	Bon	/	/	/	
N08 : Landes, Broussailles, Recrus	172 ha (7%)	Moyen-Bon	/	/	/	
N09 : Pelouses sèches, Steppes	36 ha (1%)	Moyen-Mauvais	6210 Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires 6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> 8230 Roches siliceuses	/	Embroussaillage, remblaiement	
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	394 ha (16%)	Bon	6430 Mégaphorbiaies 6510 Pelouses maigres de fauche	1060 Cuivré des Marais 1303 Petit rhinolophe 1304 Grand rhinolophe 1324 / 1307 Grand / Petit murin	Amendement, retournement, réensemencement	
N16 : Forêts caducifoliées	1064 ha (44%)	Moyen-Mauvais	91E0 Forêts à bois tendre 91F0 Forêts à bois dur	1083 Lucane cerf-volant 1308 Barbastelle d'Europe	Gestion forestière inappropriée (coupes rases, création de pistes mal réfléchies, plantations monospécifiques d'essences résineuses et/ou exotiques)	
N19 - Forêts mixtes	7 ha (ponctuel)	/	/	/	/	
N20 : Forêt artificielle en monoculture	169 ha (7%)	/	/	/	/	
N21 - Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 ha (ponctuel)	/	/	/	/	

Grands milieux	Surface et % de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaires concernées	Principales menaces	Origine des données
N22 - Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 ha (ponctuel)	/	8210 Pente rocheuse	/	/	
N23 : Autres terres	34 ha (1%)	/	/	/	/	
N27 - Agriculture (en général)	45 ha (2%)	/	/	/	/	

Les surfaces de grands milieux ont été calculées sur la base de la cartographie des habitats naturels du CEN mise à jour en 2017.

SYNTHÈSE

Les plus grandes menaces sur les milieux du site Val d'Allier – Alagnon sont la gestion inadéquate voire la destruction de la forêt alluviale, ou les atteintes à la dynamique fluviale. Elles vont impacter quasiment l'ensemble des espèces ou habitats d'intérêt communautaire du site.

D'amont en aval, le site se caractérise par 4 unités paysagères, résultat de l'interaction entre les facteurs naturels et les activités anthropiques.



1. La plaine alluviale de l'Alagnon



2. L'Allier dynamique en amont d'Issoire



3. Le défilé rocheux de Saint-Yvoine



4. L'entrée de l'Allier dans la plaine de Limagne

3.6- Habitats et espèces d'intérêt patrimonial

Tableau 6 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats

Code N2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Statut	Surface (ha)	Proportion du site	Etat de conservation			
					Inconnu	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
1340	Prés salés intérieurs	PR	1,25	0,05%	1%	82%	5%	0%
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	IC	0,48	0,02%	27%	20%	18%	35%
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	IC	0,52	0,02%	0%	0%	100%	0%
3150 ¹	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	IC	15,07	0,62%	0%	22%	56%	22%
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	8,26	0,34%	0%	100%	0%	0%
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	IC	8,91	0,37%	8%	67%	20%	5%
6210 ²	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	IC	20,10	0,83%	0%	21%	31%	48%
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	PR	0,02	0,00%	0%	100%	0%	0%
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins	IC	16,50	0,68%	4%	13%	28%	55%
6510 ³	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	IC	82,97	3,43%	2%	11%	70%	16%
7220 ⁴	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	PR	0,06	0,00%	35%	0%	50%	15%
8210	Pente rocheuse avec végétation chasmophytique	IC	0,01	0,00%	0%	0%	100%	0%
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	IC	1,53	0,06%	0%	34%	33%	33%
91E0 ⁵	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	PR	199,87	8,26%	15%	16%	42%	27%
91F0 ⁶	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	IC	792,95	32,78%	4%	13%	40%	43%
TOTAL			1148,51	47,48 %	18%	57%	64%	51%

¹ : Chiffres de l'état de conservation issus de l'étude d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat (Pouvaret, 2014). 22% défavorable, 56% moyen, 22% bon

² : Chiffres de l'état de conservation issus de l'étude d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat (Pouvaret, 2019). 5% défavorable, 53% moyen, 42 % bon

³ : Chiffres de l'état de conservation issus de l'étude d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat (Pouvaret, 2019). 0% défavorable, 26% moyen, 74 % bon

⁴ : Appréciation globale de l'état de conservation à dire d'expert (Celle, 2018) : bon état (pas de pollutions visibles, ni d'assèchements, aucuns facteurs anthropiques majeurs)

⁵ : Etude d'évaluation trop ancienne (plus de 10 ans), selon une méthodologie non définitive

⁶ : Etude d'évaluation de l'habitat (CEPA, 2011) concluant à un état altéré à l'échelle du site, ce qui correspond à l'évaluation à dire d'expert lors de la cartographie d'habitats

L'actualisation de la cartographie des habitats a été réalisée par Sylvain Pouvaret du CEN Auvergne en 2017 (complétée en 2018 sur les prés salés par Stéphane Cordonnier) et validée par le CBNMC en 2018. L'atlas cartographique des habitats naturels d'intérêt communautaire se situe en Annexe 10 et celui de leur état de conservation figure en Annexe 11.

L'état de conservation des habitats est précisé à dire d'expert lors des cartographies d'habitats, hormis les habitats annotés sur la première colonne qui ont été mis à jours avec des études spécifiques.

SYNTHÈSE

Le site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon présente une diversité importante d'habitats liés directement à la dynamique de la rivière. **Quinze habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires, ont été identifiés pour une superficie totale de 1148 ha, soit près de la moitié du site.** Sept nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été précisés ou découverts sur le site (dont 2 habitats prioritaires) lors de la mise à jour de la cartographie en 2017.

Les habitats d'intérêt communautaires sont dominés par les systèmes forestiers, tandis que les milieux ouverts notamment humides sont sous-représentés. Ceci résulte à la fois de l'altération de la dynamique fluviale et de l'évolution des usages avec la régression du pâturage dans les années 1960-1990. En amont d'Issoire la dynamique fluviale est plus importante et l'état de conservation des habitats est globalement meilleur. **L'enjeu de conservation de la dynamique fluviale est donc très fort sur ce site.**

Les atteintes déclassant les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont liées à une baisse de fonctionnalité de la rivière, à l'abaissement de la nappe, à l'envahissement par certaines espèces exotiques envahissantes très colonisatrices et à l'état sanitaire se dégradant via l'apparition de certains pathogènes comme la graphiose de l'Orme, la chalarose du Frêne et la suie de l'Erable, qui sont toutes trois des espèces structurantes des forêts alluviales à bois durs.

3 des 4 habitats prioritaires (Prés salés, Formations à Nardus, Sources pétrifiantes) représentent moins de 1 % de la surface du site, avec un état de conservation moyen voire bon. Toutefois, **les prés salés sont menacés par la surfréquentation (piétinement, déchets) et présentent donc un enjeu très fort de préservation.**

La mise à jour de la cartographie a également mis en évidence l'importance des systèmes agropastoraux, notamment des prairies de fauche identitaires du val d'Allier à Sauge des prés et Trèfle de Molinier. **Ces prairies s'insèrent dans des systèmes globalement extensifs et leur maintien en mosaïque est essentiel au maintien d'une trame agropastorale à l'échelle du Massif Central.**

Concernant les pelouses alluviales, il conviendra de veiller à agir sur les sites où leur superficie est la plus conséquente, où actuellement des problèmes se posent soit de pression de pâturage, soit de pression par les lapins. Les autres sites semblent assez stables.

Les habitats forestiers sont également un enjeu très important du site : **le retour vers une dynamique fluviale plus fonctionnelle permettrait de limiter l'évolution actuelle rapide des forêts à bois tendre vers les forêts à bois dur**. En effet, on observe un ratio forêts à bois tendre/forêts à bois dur assez faible, du fait d'une dynamique naturelle rapide des forêts mais également d'une déprise agricole. Il est à noter que certains îlots de forêts à bois dur assez anciens sont à conserver en l'état en îlots de sénescence, en gardant à l'esprit qu'ils peuvent à moyen terme être repris par la rivière.

La plupart des habitats d'intérêt communautaire ont bénéficié d'une évaluation de leur état de conservation :

- Les prés salés en 2008 puis en 2018 (10 ans après travaux de restauration)
Les forêts alluviales à bois tendre en 2009 et les forêts alluviales à bois dur en 2011
- Les lacs eutrophes naturels en 2014
- Les pelouses sèches et pelouses maigres de fauche en 2019
- Les sources pétrifiantes en 2018

L'amélioration des connaissances sur le site a permis de **découvrir 3 nouveaux habitats** : l'habitat 6320 Formation herbeuse à Nardus, le 7220 Sources pétrifiantes et le 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires. L'habitat 8220 a été réévalué en 8210 et les études ont aussi permis de préciser le classement des Chênaies pédonculées/Chênaies-charmaies du site, ce qui a conduit à considérer qu'elles n'étaient pas d'intérêt communautaire (9160).

Quatre contrats Natura 2000 ont été mis en place en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire : 1 pour la restauration des prés salés, 1 pour l'élimination d'une espèce exotique envahissante et 2 pour la reconversion de plantations en forêt alluviale.

Tableau 7 : Bilan des contrats Natura 2000

Contrats	Propriétaires	Enjeux	Objectifs	Habitats concernés	Actions	Résultats
Restauration des prés salés du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » 2008-2012 : 3 sites Sail, Saladis et Sainte-Marguerite	Commune des Martres-de-Veyre (Saladis) Eaux Minérales de Sainte-Marguerite (Sainte-Marguerite) CEN Auvergne (Sail)	Maintien et restauration des prés salés	○ Limiter le piétinement des zones salées (Saladis). ○ Restaurer le terrain naturel et les épanchements salés pour les 3 sites. ○ Limiter la pollution issue des cultures périphériques (Sail). ○ Débroussailler autour des sources afin de limiter des zones d'ombre néfastes aux plantes maritimes, entretenir les sites pour l'accueil du public (3 sites).	1340	○ Suppression de 2 150 m³ de remblais sur le Sail et les Saladis. ○ Plantation de 540 m de haie au Sail. ○ Mise en défens par monofil sur les Saladis. ○ Travaux de débroussaillage et d'entretien courant.	○ Sail : augmentation d'environ 50% de la surface du pré salé. ○ Saladis : maintien de l'existant avec peu d'amélioration (forte fréquentation et sur-piétinement). ○ Source du Geyser (Sainte-Marguerite) : résultats décevants, site avec finalement trop de contraintes pour accueillir plus d'espèces halophiles.
Etang des Boires à Pont-du-Château 2011-2014	Mairie de Pont-du-Château	Elimination du Lagarosiphon et lutte contre la Jussie, restauration d'une forêt alluviale	○ Elever le niveau topographique de l'étang. ○ Arracher manuellement les repousses de Lagarosiphon et de Jussie. ○ Semer manuellement de la Baldingère. ○ Suivre le chantier. ○ Restaurer une ripisylve autour de l'étang. ○ Limiter les accès aux berges retalutées de l'étang après travaux. ○ Informer les usagers des travaux réalisés et des impacts des espèces exotiques envahissantes.	3150 91E0 91F0	○ Intervention mécanique et manuelle contre le Lagarosiphon et la Jussie (création de hauts-fonds pour que l'étang soit hors d'eau 1 à 3 mois par an). ○ Bouturage de saules et plantation de frênes autour de l'étang. Semis de Baldingère sur hauts-fonds. ○ Réalisation d'un panneau de recommandations.	Le Lagarosiphon a été éradiqué du site Natura 2000, mais deux stations sont apparues en 2012 en aval du site. La Jussie est présente mais à la marge. Evolution de la roselière en forêt à bois tendre (91E0).
Reconversion de plantations en forêt alluviale 2017-2021 : 2 contrats Parentignat et champ captant du Broc	SME d'ISSOIRE (Broc) Domaine de Parentignat (Parentignat)	Gestion forestière adaptée pour favoriser une régénération naturelle de la forêt alluviale	○ Favoriser les espèces autochtones de la forêt alluviale pour les 2 sites. ○ Améliorer l'état de conservation de la forêt alluviale pour les 2 sites. ○ Stopper la fréquentation sauvage (Parentignat). ○ Informer les usagers de la réglementation (Parentignat).	91F0 91E0	Broc : ○ Coupe partielle des pins et plantation d'essences autochtones de forêt alluviale. Parentignat : ○ Plantation d'essences autochtones de forêt alluviale sur les zones de faible régénération et dans/autour des massifs d'espèces exotiques envahissantes. ○ Fermeture d'accès.	Reprise difficile des plants à cause de la sécheresse, remplacement prévu en 2021.

L'atlas cartographique en Annexe 12 localise les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats)

Espèce	Code N2000	Estimation de la population Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce Enjeux par rapport à Natura 2000	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données
Mulette épaisse <i>Unio crassus</i> (Philipsson, 1788)	1032	Un individu vivant trouvé à Cournon en 2016.	Inconnu	Défavorable mauvais	Biotope/CD63, 2016
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	1041	Présence sur l'Allier, absence sur l'Alagnon.	Favorable	Favorable	CEN/SHNAO, 2010
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	1044	1 station dans le site (3 autres en limite), effectifs très faibles.	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	CEN/SHNAO/GOA, 2014
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> (Haworth 1803)	1060	Individus erratiques, pas de population installée.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	CEN, 2015
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	1083	Présence sur tout le site.	Favorable	Favorable	CEN, 2013
Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> (Linnaeus, 1758)	1095	0 à Vichy (aucune de vue depuis 2013) et 0 à Langeac en 2020 (observée 1 fois depuis 2004). Effectifs en chute libre.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	LOGRAMI, CNSS 2020
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	1096	Habitat non caractéristique. 1 individu observé en pêche électrique à Vort en 2020, 1 autre en 2016 sur l'Alagnon.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	AFB, EUROFINS, FDAAPPMA, 2020
Grande alose <i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	1102	1 observée à Vichy en 2020 (année la plus mauvaise) et 0 à Langeac en 2020 (jamais observée au moins depuis 2004). Effectifs en chute libre.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	LOGRAMI, CNSS, 2020
Saumon atlantique <i>Salmo salar</i> (Linnaeus, 1758)	1106	Pas d'alevinage sur l'Alagnon (meilleur taux de survie que dans l'Allier : habitat de qualité – eau et substrat). 356 à Vichy en 2020 (contre 950 en 2006), 86 à Langeac en 2020 (contre 246 en 2006). Effectifs en chute libre. Problèmes de discontinuité longitudinale.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	LOGRAMI, CNSS, FDAAPPMA, 2020
Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)	1126	Présence douteuse (risque de confusion avec la Vandoise, hybridation possible avec d'autres espèces).	Inconnu	Défavorable mauvais	Donnée DOCOB (biblio)
Bouvière <i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	1134	Observation régulière lors des pêches électriques : 22 individus en 2020 sur Vort et Pont de Limons.	Inconnu	Favorable	AFB, EUROFINS, FDAAPPMA, 2020
Chabot <i>Cottus gobio</i> (Linnaeus, 1758)	1163	Habitat non caractéristique.	Favorable	Défavorable mauvais	Donnée DOCOB (biblio)
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	1193	Un site de reproduction avec une population de 33 individus (possible 45) en 2012.	Favorable	Défavorable mauvais	CEN, 2012

Espèce	Code N2000	Estimation de la population Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce Enjeux par rapport à Natura 2000	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	1303	Présence régulière sur le site mais localisée et en petits effectifs. On notera sa présence régulière en hibernation dans la Mine des Rois.	Favorable	Défavorable inadéquat	CEN/Chauve-Souris Auvergne, 2018
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	1304	Présence en hibernation dans deux petites cavités. On notera sa présence régulière en hibernation dans la Mine des Rois.	Favorable	Défavorable inadéquat	CEN/Chauve-Souris Auvergne, 2018
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	1308	Forte responsabilité du site : présence sur tout le site avec des populations importantes. Colonie de mise bas dans un ouvrage d'art (Alagnon), d'autres colonies suspectées sur ou à proximité du site Natura 2000. Présence en hibernation à Corent.	Favorable	Défavorable inadéquat	CEN/Chauve-Souris Auvergne, 2016
Grand / Petit murin <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797) / <i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	1324 / 1307	Complexe d'espèces difficiles à différencier (hybridation possible). En gîte estival dans 5 ouvrages d'art. Présence régulière sur le site.	Favorable	Défavorable inadéquat/mauvais	CEN/Chauve-Souris Auvergne, 2016
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758)	1337	En 2008 : 3 à 5 familles, 3 à 5 sub-adultes. En 2021 : présence sur tout le site.	Défavorable inadéquat	Favorable	OFB, 2020
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	1355	Présence sur tout le site.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	CEN, 2020

SYNTHÈSE

A l'instar de la mosaïque d'habitats qui compose le site, de nombreuses espèces animales coexistent sur l'ensemble de l'axe Allier-Alagnon. Le site contient 19 espèces d'intérêt communautaire.

Les poissons grands migrants tels que le Saumon atlantique, la Lamproie marine, ou la Grande alose font l'objet de nombreux suivis et études sur le site hors Natura 2000. **L'enjeu primordial pour ces espèces migratrices est de maintenir voire d'améliorer la continuité longitudinale de l'axe Allier-Alagnon afin de préserver les effectifs des populations.**

En ce qui concerne les mammifères, l'étude menée en 2016 sur les chiroptères par l'association Chauve-Souris Auvergne indique que 12 ouvrages d'art sont favorables à leur accueil. L'état de conservation des populations de Grand et Petit Rhinolophe, de la Barbastelle d'Europe et du Grand Murin sont défavorables. **L'enjeu pour ces espèces concerne leur prise en compte dans la gestion des ouvrages d'art**, la potentialité d'accueil d'espèces arboricoles n'a pas été étudiée pour ce site. En ce qui concerne la Mine des Rois (localisation précise non fournie car sensible), le site présente un intérêt modéré pour le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe, la fréquentation humaine (bien que limitée) et l'aspect peu accessible pour les chauves-souris (grille non adaptée à l'entrée) peut en partie expliquer les effectifs faibles en hiver. Avec l'accord des propriétaires, le site Natura 2000 a été étendu spécifiquement pour intégrer ses **enjeux chiroptérologiques, minéralogiques, sédimentaires, paléontologiques et historiques.**

Pour ce qui est de la Loutre et le Castor, les études de 2008 indiquent que l'ensemble du site offre des bonnes conditions de survie à l'espèce (alimentation, gîtes, liberté de circulation). **L'enjeu pour la conservation de ces espèces s'attache donc à la préservation de la qualité de l'eau, de l'habitat et de la ressource alimentaire.**

Pour ce qui est des invertébrés, l'étude de 2010 réalisée par la Société d'Histoire naturelle Alcide-d'Orbigny indique que la Cordulie à corps fin est présente sur l'ensemble du linéaire de l'Allier de Pont-du-Château à Jumeaux avec un état de conservation favorable. Sa présence n'est pas avérée sur l'Alagnon. En revanche, l'Agrion de Mercure est très peu présent sur le site, du fait de « *peu de milieux favorables et d'une qualité des eaux passable voire mauvaise* ». Concernant le Cuivré des marais, les observations peu régulières ne peuvent pas permettre d'affirmer la présence d'une population de Cuivré des marais sur le val d'Allier, les habitats favorables étant peu nombreux et temporaires.

Enfin, une population de Sonneur à ventre jaune a été découverte et étudiée par le CEN Auvergne en 2012 dans des vasques granitiques sur la commune d'Orbeil. L'espèce est donc ajoutée à ce DOCOB. Cette population s'élève à environ 30 individus et son état de conservation semble favorable. En effet, la surface d'habitat semble satisfaisante et l'habitat pérenne. La position de la population en lit mineur permet la colonisation vers de nouveaux sites en aval. **Tout l'enjeu pour cette espèce réside dans la préservation de son habitat qui est « rajeuni » annuellement par les crues du printemps et dans le suivi de sa population.**

On notera une donnée récente d'un individu vivant de Mulette épaisse trouvé dans le cadre d'une étude d'impact. Il s'agit ici d'une sous-espèce endémique du bassin de la Loire, différenciée génétiquement des autres sous-espèces. **Des populations importantes sont présentes sur la rivière Allier en aval et son écologie laisse supposer sa présence plus en amont.** Un individu a d'ailleurs été trouvé en 2020 également dans le cadre d'une étude d'impact sur l'Alagnon juste en amont du site Natura 2000. Sa présence (et celle d'autres espèces de bivalves d'eau douce) reste à approfondir par des recherches d'ADN environnemental sur l'ensemble du linéaire.

La majorité des espèces ont fait l'objet d'un suivi scientifique dans le cadre de Natura 2000. Les poissons ne sont pas suivis dans le cadre de Natura 2000, mais l'animateur est en lien avec les structures spécialistes des poissons migrateurs. En 2006, la Cistude d'Europe et le Triton crêté ont été inscrits dans le DOCOB mais les données n'ont pas pu être vérifiées et leur présence n'a jamais été confirmée, elles ont été retirées du DOCOB. L'Ecarille chinée avait aussi été inscrite en 2006 par erreur, cette espèce n'est pas d'intérêt communautaire.

3.7- Autres espèces importantes pour le site

Une synthèse de la flore remarquable présente sur le site est visible en Annexe 4.

L'Orme lisse est protégé à l'échelle régionale et localement abondant le long du site Natura 2000.

Les espèces de plantes halophiles présentes sur les marais salés du site sont menacées et certaines protégées à l'échelle régionale : Jonc de Gérard, Glaux maritime, Plantain maritime et Spargulaire marginée. On notera aussi la présence de la **Pulicaire commune** et de l'**Inule variable** protégées à l'échelle nationale.

Certaines espèces de Chiroptères inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats et protégées à l'échelle nationale, sont présentes sur le site : Murin de Daubenton, Murin Natterer, Murin à moustaches/de Brandt, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kühl, Pipistrelle de Nathusius, Vespère de Savi, Sérotine commune, Noctule commune et Noctule de Leisler. L'étude de 2016 a permis de confirmer les espèces et d'ajouter le Molosse de Cestoni, le Murin d'Alcathoé et l'Oreillard roux.

Plusieurs espèces d'Amphibiens et Reptiles en annexes IV ou V ou protégées, ont aussi été observées sur le site : complexe des Grenouilles vertes, Grenouille rieuse, Grenouille rousse, Grenouille agile, Alyte accoucheur, Crapaud Calamite, Rainette verte, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte-et-jaune, Coronelle lisse.

Une autre espèce de Mollusque, la **Mulette méridionale**, proche morphologiquement de la Mulette épaisse et inscrite à l'annexe V, est présente sur le site.

Les **coléoptères saproxyliques** sont un enjeu remarquable sur le site par la présence des forêts alluviales. Au moins 58 espèces bioindicateurs de la valeur biologique des forêts françaises ont été répertoriées, sans doute sous-estimées par le déficit de connaissances sur ce site.

De nombreuses espèces d'Oiseaux nicheurs (certains ou probables) inscrits à l'annexe 1 de la directive Oiseaux sont également présents : Bihoreau gris, Milan noir, Martin pêcheur, Aigrette garzette, Pie-grièche écorcheur, Pic noir, Alouette lulu. D'autres espèces remarquables ont aussi été notées : Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Sterne pierregarin, Chevalier guignette, Petit gravelot, et Pie-grièche à tête rousse. Le Balbuzard pêcheur et le Circaète Jean-le-Blanc sont présents en migration ou de passage (inscrits à l'annexe 1 de la directive Oiseaux).

Espèces exotiques envahissantes

En 2008, une étude a permis de dresser un état des lieux de la colonisation des plantes aquatiques envahissantes sur l'ensemble des milieux aquatiques du site Natura 2000, afin d'assurer une veille préventive, de limiter leur colonisation, voire de tenter d'éliminer des stations émergentes. Des observations ponctuelles ont ensuite permis de compléter cet état des lieux.

- Les renouées asiatiques (Renouée du Japon, Renouée de Bohème, et croisement) sont largement présentes sur le site et le niveau d'invasion du val d'Allier par ces espèces est tel qu'une lutte globale serait vaine. Du conseil technique est réalisé pour favoriser la prévention (limiter les zones favorables) et des travaux de lutte sont menés localement par les acteurs pour répondre à des enjeux ponctuels (point de vue, milieu particulier, ...)
- La **Jussie à grandes fleurs** est très présente depuis l'aval du site jusqu'à Mirefleurs. Une station isolée à Issoire, bien en amont du front de colonisation, a été traitée pour préserver une trentaine de kilomètres de rivière, un arrachage systématique et répété a permis de supprimer la station (à confirmer dans les années à venir). Cf. Tableau 9
- Le **Grand Lagarosiphon** a été découvert en 2005 à Pont-du-Château sur une parcelle communale, seule station connue d'Auvergne. La commune a été accompagnée pour mettre en place un **contrat Natura 2000** afin d'éliminer l'espèce, il a abouti en 2012. L'espèce a disparu du site Natura 2000 mais a colonisé deux nouvelles stations en aval.
- **L'Elodée dense** a été repérée sur une ancienne gravière privée à Dallet en 2008, elle était alors la seule station connue d'Auvergne. Le propriétaire n'a pas souhaité intervenir. L'espèce a depuis colonisé d'autres sites en aval.
- **Le Séneçon du cap** est présent sur l'ensemble du site et se disperse rapidement, notamment le long des voies de communications (routes, voie ferrées...)
- Le **Buddléia de David** et le **Févier d'Amérique** ont été détectés en 2011 à Cournon-d'Auvergne et en 2017 à Nonette, des travaux de suppression des stations ont été mis en place.
- Des recherches pour tenter de supprimer le **Paspale à deux épis** au niveau du plan d'eau du Mas à Issoire n'ont pas abouti et ont été abandonnées.
- **L'Ambroisie**, **l'Elodée du Canada/Nutall**, la **Balsamine de l'Himalaya**, les **Solidages américains** le **Topinambour** et **l'Erable Negundo** sont présents tout le long du site. Des actions ponctuelles ont pu être réalisées en fonction d'enjeux locaux.

Tableau 9 : Bilan de l'arrachage de la Jussie sur le Plan d'Eau du Mas à Issoire

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de passages	3	3	3	5	3	4	3	2	2	2	4	3	1
Quantité arrachée	170 L	20 L	80 L	19 L	40 L	70 L	35 L	inconnu	35 L	<1 L	1 tige	absence	absence

Les connaissances sont aujourd'hui concentrées sur les plantes exotiques, cependant des observations ponctuelles de **faune exotique envahissante** ont aussi été rapportées sur le site : Tortue de Floride, Frelon Asiatique, corbicules, écrevisses exotiques, le Potamopyrgus, le Pseudorasbora, la Perche soleil, Poisson-chat ou Ragondin. Le principal enjeu sur la faune exotique envahissante est la présence de la Tortue de Floride sur un étang communal à Mirefleurs qui est aujourd'hui la seule station connue du département où la reproduction est avérée.

3.8- Corridors

Corridor aquatique

Les rivières Allier et Alagnon ont de fait un rôle essentiel de continuité longitudinale. Les discontinuités connues sont dues aux seuils : ceux de la Banque de France à Vic-le-Comte, de Pont-du-Château, des Madeleines et de l'A89 aux Martres-d'Artière ont été aménagés pour favoriser le passage des poissons migrateurs, celui du Saut du Loup est à l'étude.

Pour le Saumon atlantique, le temps de franchissement est une course contre la montre, 100% des saumons meurent s'ils s'arrêtent l'été durant leur migration en aval du Saut de Loup, au niveau de la confluence avec l'Allier. Un ralentissement est causé en parti par les seuils. Un ouvrage qui freine le poisson pendant plus de 10 heures est considéré comme un frein à aménager, et à plus de 100 heures il est considéré comme un verrou à démanteler.

Corridor forestier

Dans le contexte de plaine d'inondation et de bande de divagation ancienne très peu boisées, la présence de massifs forestiers transversalement étendus est intéressante pour :

- Avoir des ensembles forestiers continus depuis les jeunes boisements de la bande de divagation récente jusqu'aux boisements plus matures de la bande de divagation ancienne et de la plaine ;
- Constituer des corridors forestiers transversaux entre le corridor fluvial amont-aval et les éventuels corridors naturels de coteaux ou terrasses ;
- Former des massifs forestiers de grande taille plus favorables aux flux génétiques et au maintien de la biodiversité.

Dans le cadre de l'étude sur les forêts alluviales du val d'Allier (CEN/CBNMC, 2018), de grands ensembles forestiers ont été ciblés d'intérêt potentiel sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » à Dallet et Jumeaux/Auzat-la-Combelle. Cette analyse reste à affiner en priorisant des massifs étendus et matures.

Corridor de milieux ouverts

Dans une moindre mesure et afin de conforter une trame thermophile fonctionnelle au sein du val d'Allier mais également en lien avec les coteaux de Limagne, il conviendrait également de restaurer des surfaces de pelouses conséquentes, à partir notamment d'ourlets pelousaires à chiendents. L'étude sur l'évaluation de l'état de conservations des milieux agropastoraux (CEN, 2019) a mis en avant 3 secteurs prioritaires peuvent être ciblés : les puits de captage du Cendre, le méandre de Longues et les parcelles à Issoire en rive gauche. Des actions sont actuellement en cours sur le site de Constellium et le méandre de Longues.

3.9- Bilan de l'animation

• Evolution du budget annuel et répartition des actions

La synthèse du budget par types d'action a été réalisée depuis le lancement de l'animation du site en 2007 avec la mise en œuvre du précédent DOCOB. Le niveau de détails des actions est plus précis à partir de 2011, ce qui explique la présentation en deux graphiques : cela permet notamment de distinguer les moyens alloués aux études d'incidence de ceux alloués aux mesures contractuelles.

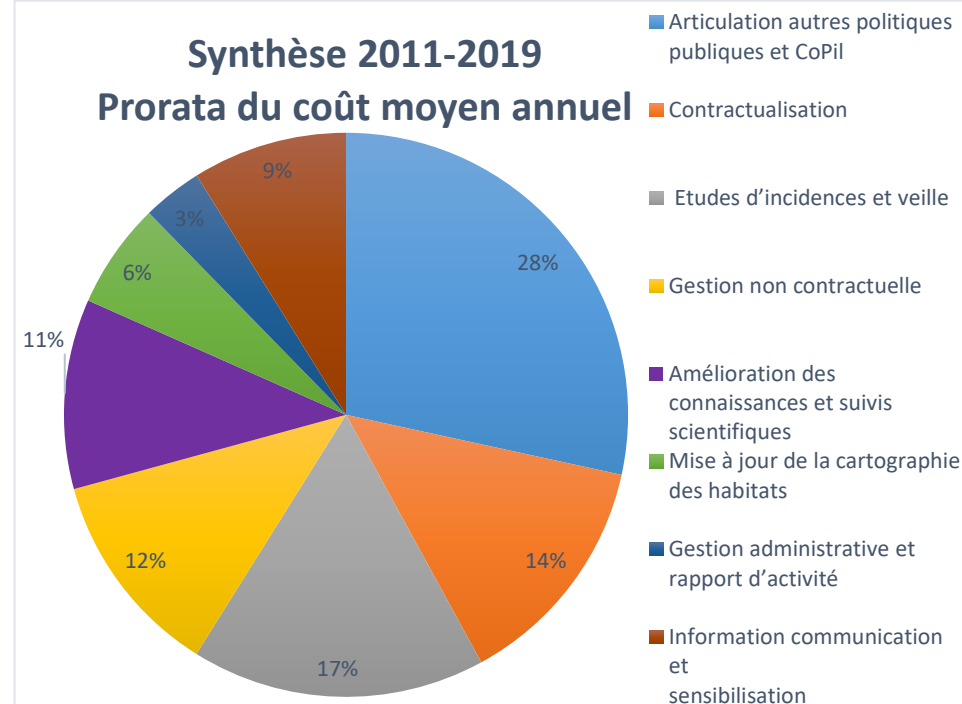
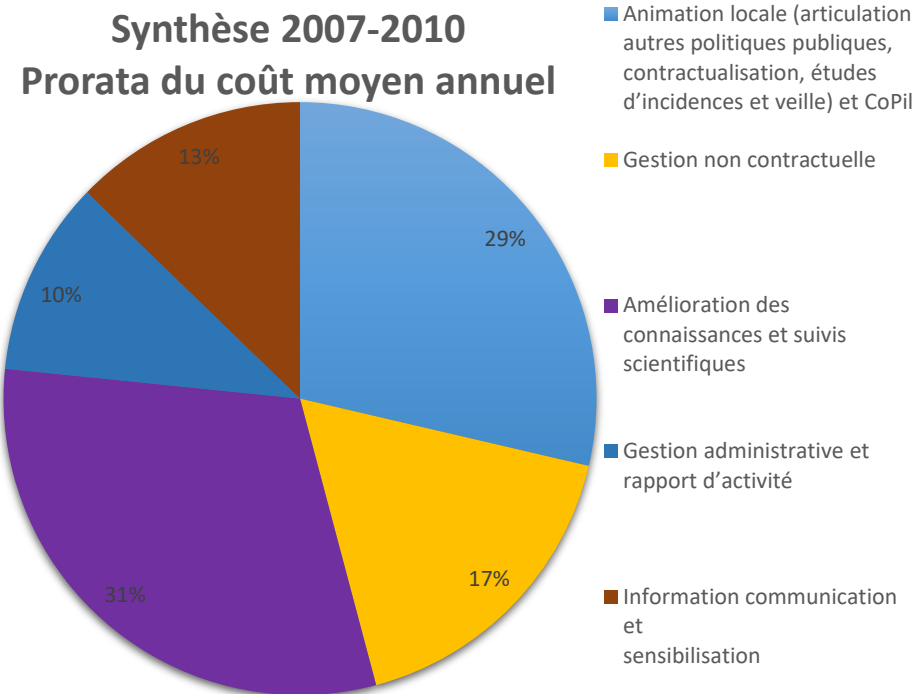
On note sur 2007-2010 que le poste de dépenses sur les études et suivis a été le plus important, contribuant à l'amélioration des connaissances nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du premier DOCOB pour compléter l'état des lieux. Le second concerne l'animation locale incluant notamment la promotion des outils contractuels et les études d'incidences, démontrant l'implication des acteurs locaux.

L'importance du budget consacré à l'animation locale se confirme et s'accroît sur 2011-2019 où le poste de dépenses tout confondu (contractualisation, études d'incidences, articulation autres politiques publiques, CoPil) monte à 59 %, **alors que la part des études et suivis diminue**. Ceci s'explique notamment par l'émergence de 3 contrats Natura 2000 mais surtout par une **demande accrue d'études d'incidences et de sollicitations sur des projets autour de la rivière portée par d'autres politiques que Natura 2000**.

Cette répartition des postes de dépenses est à mettre en parallèle de l'évolution du budget alloué à l'animation du site Natura 2000, qui s'est réduit avec la fin du co-financement du Plan Loire (en cours jusqu'en 2013) avec un pic en 2017 pour la mise à jour de la cartographie d'habitats. A partir de 2014, une clé de répartition régionale du budget alloué par site Natura 2000 a dû être mise en place par la DREAL avec l'augmentation du nombre de sites en animation. De ce fait, le budget annuel sur le site Val d'Allier – Alagnon est relativement constant depuis plusieurs années, avec une priorisation sur les sollicitations sur les projets d'aménagement, nombreux sur ce site.

Figure 5 : Synthèse 2007 - 2010 Prorata du coût moyen annuel (par types d'action)

Figure 6 : Synthèse 2011 - 2019 Prorata du coût moyen annuel (par types d'action)



- ***Participation aux réunions du comité de pilotage***

11 réunions du comité de pilotage (~1 /an).

Participation moyenne 34,5%.

Le nombre de participants a tendance à diminuer au fil des années, ce qui peut s'expliquer par différentes raisons :

- une baisse de la fréquentation est observée globalement sur les sites Natura 2000 animés depuis de nombreuses années, comme sur Val d'Allier – Alagnon dont l'animation a démarré en 2007,
- la fusion des communautés de communes a réduit le nombre de membres du CoPil,
- les rivières Allier et Alagnon sont au centre de différentes politiques publiques (Natura 2000, SAGE/Contrat territorial, ENS, Défi rivière Allier), ce qui démultiplie le nombre de réunions.

Il a été proposé aux communes de nommer un représentant dédié pour faciliter le suivi des réunions du comité de pilotage.

3.10- Bilan de la communication-sensibilisation

Tableau 10 : Bilan des actions de communication-sensibilisation 2007-2020

Type d'outil	Actions	Evaluation	Perspectives
Plaquette d'information	Conception en 2007 et diffusion en 2008		Sera renouvelée fin 2021 une fois le nouveau DOCOB validé
Création d'un site internet et mise à jour	- Création en 2008 d'un site internet commun aux sites N2000 Val Allier 63 - Migration du site internet N2000 vers le portail de l'ATEN en 2012 - Mise à jour régulière du site	- Durée moyenne de visite : 1min 58s - 50% des visiteurs quittent le site après une page - 2466 visites depuis 2014	A dynamiser
Envoi de lettres d'information	- 2008 : 1 plaquette à tous les propriétaires, membres du CoPil, partenaires techniques - 2014 : 1 note d'information sur les PEE aux collectivités, AAPPMA - 2016 : 1 lettre d'info « 10 ans d'actions Natura 2000 » à tous les propriétaires, membres du CoPil	- Périodicité variable en fonction de l'actualité	- Augmenter fréquence ? - Format numérique ?
Actions de sensibilisation	- 21 animations (2 /an en moyenne) - Public variable (grand public, scolaire, technique) - Parfois intégration dans autres évènements (semaine DD, ballade Montagne, Marathon du Saumon, Ecopolys, ...)	Participation : - Baisse pour les conférences - Stable pour les interventions dans cursus formation VétAgroSup - Stable pour autres animations - Stable pour les journées techniques	- Demande du CoPil de prioriser sur les scolaires - Demande en groupes de travail d'organiser des journées techniques

La pédagogie sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » est primordiale pour une appropriation des enjeux par les acteurs locaux. Les outils de communication-sensibilisation sont à conforter, en les ciblant et les déclinant en fonction du type de public (CoPil, grand public, scolaires, technique).

4- ENJEUX/OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1- Evaluation des enjeux/objectifs transversaux du précédent DOCOB

- **Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité**

Cet objectif cherchait avant tout à résoudre l'altération de la dynamique latérale de la rivière Allier provoqué par le déficit de transport sédimentaire et les protections de berge et se traduisant par l'incision du lit et la contraction de la bande active. Les incidences qui en découlent pour les enjeux Natura 2000 concernent la forte réduction du potentiel de création de nouvelles annexes hydrauliques, une moindre régénération des végétations pionnières des dépôts sédimentaires, la diminution de l'alimentation en eau voire l'assèchement de certains milieux, et ainsi plus globalement une tendance à l'homogénéisation de la mosaïque d'habitats naturels autour de la rivière avec une baisse de leur typicité alluviale. **Ainsi, l'objectif de maintenir une dynamique fluviale active et un espace de mobilité reste tout à fait pertinent au regard du contexte historique de la rivière.**

- **Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de terrain (carrières, urbanisme, mise en culture, développement touristique) et Maintenir des zones tampons et des corridors pour préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des perturbations induites**

- **Préservation de la continuité longitudinale du cours d'eau (maintien de la libre circulation des habitats et des espèces)**

La préservation de la continuité longitudinale de l'Allier et de l'Alagnon tend, dans le contexte du site Natura 2000 Val d'Allier-Alagnon, à préserver la libre circulation des poissons grands migrants du bassin de la Loire.

L'ensemble des effectifs des populations de grands migrants en aval de l'axe Allier au niveau de Vichy connaît une baisse significative depuis 2008, bien que la population de Saumon atlantique semble se stabiliser. En amont au niveau de Poutès, la situation est sensiblement identique pour la population de Saumon atlantique et d'Anguille.

Ainsi, au regard de l'évolution des effectifs **la préservation de la continuité longitudinale de l'Allier et de l'Alagnon est un objectif essentiel pour permettre aux espèces migratrices d'effectuer leur montaison ou dévalaison.**

- **Préservation d'une continuité transversale des habitats naturels (y compris les habitats sans intérêt majeur)**

Cet objectif vise à préserver l'état de conservation des habitats naturels connectés ou déconnectés de l'Allier et de l'Alagnon vis-à-vis des activités anthropiques liées aux aménagements urbains, aux activités d'extraction de minerais, aux activités agricoles ou sylvicoles.

Face au problème de dégradation de l'état de conservation des habitats, la pertinence de cet objectif est à mettre en parallèle de l'objectif précédent. En effet, il s'agit davantage de rétablir une dynamique fluviale active pour « améliorer l'état de conservation globalement altéré à mauvais sur le site pour 70 % des habitats d'intérêt communautaire » (CEN Auvergne, 2018), que d'agir directement sur les activités anthropiques. **La définition de cet objectif en tant que tel est donc à réfléchir.**

- ***Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires. Eviter les pollutions***

Les pollutions des masses d'eau représentent un danger aussi bien pour les milieux aquatiques que pour la consommation d'eau potable. **Il s'agit donc d'un objectif primordial pour la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire sensibles à certains polluants.**

L'Allier et l'Alagnon semblent tendre vers une qualité physico-chimique de leurs eaux globalement bonne et stable dans le temps. **Mais l'état écologique global est médiocre sur les 2 masses d'eau, avec comme paramètres déclassants les paramètres morphologiques, les obstacles à l'écoulement et les pesticides. Cet objectif reste donc majeur pour le site**

- ***Maintien de l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire***

Cet objectif oriente la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire vers le maintien de la quantité d'eau suffisante pour leur développement.

Les objectifs opérationnels qui en découlent (favoriser la dynamique fluviale, prendre en compte des enjeux de la directive Habitats dans les différentes procédures) **ciblent plutôt d'autres objectifs transversaux. De fait, la portée de cet objectif dépasse les limites du site Natura 2000 et est à envisager à l'échelle du bassin.** Des réflexions sont d'ailleurs en cours à l'échelle du SAGE Allier aval et avec le Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) pour évaluer les ressources disponibles et les besoins pour une répartition raisonnée des usages.

- ***Préservation de la qualité générale du site et des équilibres écologiques***

Cet objectif vise avant tout à lutter contre les menaces que représentent les espèces végétales et animales exotiques envahissantes afin de préserver le site Natura 2000. Cet objectif s'attache également à la lutte contre les déchets et les points noirs, pratiques dérivant de la forte fréquentation des usagers sur le site.

Depuis la réalisation du DOCOB, de nombreux suivis et actions ont été réalisés sur ce sujet. La priorité était avant tout axée sur la prévention et la suppression de stations et d'espèces pionnières exotiques émergentes qui affectionnent particulièrement les milieux alluviaux en remaniement.

Concernant la dégradation du site Natura 2000 par la présence de déchets et de points noirs, des opérations de nettoyage et de fermeture de décharges sauvages ont eu lieu au cours de l'animation du précédent DOCOB.

Au-delà des déchets, la sur-fréquentation de certains sites sensibles, par exemple aux sources des Saladis aux Martres-de-Veyre, affecte l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Cet objectif est donc pertinent face à l'apparition et à l'expansion des EEE, mais également pour lutter contre les dégradations commises sur le site. Il s'agit là d'un enjeu sur le long terme, dont la mise en œuvre est complémentaire à des actions de sensibilisation pour améliorer durablement l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ainsi que le comportement des usagers du site.

- ***Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des habitats naturels et des espèces***

Cet objectif est difficilement évaluable, car il ne possède pas d'indicateurs d'impact renseignables. Bien qu'il existe une carte des points noirs, celle-ci ne permet pas de dresser une tendance évolutive des dégradations causées sur le site. Il faudrait pour cela effectuer des observations régulières sur l'ensemble du périmètre. Malgré tout, il s'agit d'un **objectif pertinent en raison des dégradations toujours présentes** sur certains secteurs. En revanche, **les limites entre cet objectif et le précédent sont floues et il pourrait être intéressant de les fusionner.**

- ***Prise en compte du Document d'Objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures, développement, tourisme), dans des projets ou procédures concernant l'aménagement du territoire et l'environnement***

Le périmètre du site Natura 2000 Val d'Allier –Alagnon recoupe diverses autres politiques publiques ou documents de planification (SAGE, CT, SCoT, PLUi, ...) et il est également soumis à de nombreux projets d'aménagement de plus ou moins grande envergure (voie verte, réaménagement de l'A75, contournements routiers, mise en conformité des seuils, ...). Il paraît donc pertinent que les objectifs des politiques, des documents ou des projets soient cohérents avec ceux du DOCOB, ou du moins n'aillent pas à leur encontre, ce qui constitue une part importante du travail mené par la structure animatrice du site.

Le maintien de l'objectif est donc nécessaire pour maintenir une veille active sur la cohérence des documents avec les enjeux du DOCOB.

Parmi les sept objectifs transversaux, l'évaluation a mis en évidence que trois objectifs ont une pertinence toute relative, que ce soit en termes de recoupement entre objectifs ou de portée de l'objectif, qui pour certains dépassent les limites du site Natura 2000.

En fait, la structure animatrice ne peut intervenir seule sur la dynamique fluviale, la qualité de l'eau ou la continuité longitudinale de l'Allier et de l'Alagnon à l'échelle du site Natura 2000. Elle peut contribuer ponctuellement à leur amélioration, mais les réelles évolutions ne pourront avoir lieu qu'à l'échelle de la rivière ou de son bassin versant, avec l'intervention de multiples acteurs. A ce titre, d'autres organismes sont plus à même de mettre en œuvre certains objectifs transversaux.

Finalement, ces objectifs transversaux sont nécessaires pour intégrer le site dans une échelle beaucoup plus vaste que son propre périmètre, surtout lorsque que celui-ci concerne une rivière. En revanche, la formulation et le regroupement de certains objectifs sont à retravailler. Une vigilance particulière sera à apporter sur les moyens (temps et financements disponibles) en face des objectifs, au regard de l'évolution du budget d'animation depuis le précédent DOCOB.

4.2- Enjeux/Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Tableau 11 : Enjeux/Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêts communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver et restaurer la dynamique fluviale	Intégrer la fonctionnalité de la dynamique fluviale comme facteur de bon état de conservation des milieux et espèces d'intérêt communautaire	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous
Préserver la qualité et la quantité d'eau	Intégrer la préservation de la qualité et des quantités d'eau comme facteur de bon état de conservation des milieux et espèces d'intérêt communautaire	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous
Préserver les habitats et les espèces	Préserver les forêts alluviales	Animation, Partenariat, MAEC, Contrat Natura 2000	Forêts alluviales (91E0, 91F0)	Chauves-souris (1308, 1304, 1303, 1324/1307), Lucane cerf-volant (1083)	Sylviculture	-
	Améliorer durablement l'état de conservation des milieux agropastoraux		Milieux agropastoraux (6210, 6230, 6510)	Chauves-souris (1303, 1304), Agrion de Mercure (1044)	AEP, agriculture	PAC
	Concilier préservation et fréquentation des sites halophiles		Prés salés (1340)	-	Activités de loisirs	-
	Contribuer à la préservation et la restauration des continuités écologiques		Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous
Préserver l'intégrité du site	Conserver des zones de quiétudes	Animation, Partenariat, Contrat Natura 2000	Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous
	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes		Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous
	Participer au recensement et à la résorption des points noirs		Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous
Suivre l'évolution des habitats et des espèces	Améliorer la connaissance	Animation, Partenariat	Tous	Toutes	Toutes	Potentiellement tous

4.3- Enjeux/Objectifs transversaux

Tableau 12 : Enjeux/Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêts communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Veiller à la mise en œuvre du DOCOB	Coordonner et mettre en place les actions	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Tous
	Accompagner les porteurs de projets	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Tous
Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB	Sensibiliser et impliquer les usagers du site	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Tous
	Veiller à la prise en compte du DOCOB dans les autres politiques publiques	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Tous
	Contribuer à une meilleure appropriation des enjeux Natura 2000 par les acteurs locaux	Animation	Tous	Toutes	Toutes	Tous

4.4- Récapitulatif des enjeux/objectifs de développement durable

Tableau 13 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité ⁽¹⁾	Type d'objectifs				
				Protéger	Entretenir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Ensemble du site	A	Préserver et restaurer la dynamique fluviale	***	X	X	X		
Ensemble du site	B	Préserver la qualité et la quantité d'eau	***	X	X	X		
Habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	C	Préserver les habitats et les espèces	***	X	X	X	X	X
Ensemble du site	D	Préserver l'intégrité du site	**	X		X	X	X
Habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	E	Suivre l'évolution des habitats et des espèces	**				X	X
Objectifs transversaux	F	Veiller à la mise en œuvre du DOCOB	***	X	X	X	X	X
	G	Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB	***	X	X	X	X	X

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

SYNTHESE

L'enjeu principal du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » est de préserver et restaurer **la dynamique fluviale**. Même si cet enjeu est bien plus vaste que le site Natura 2000 à proprement parler, l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire en dépendent. Il s'agira principalement d'appuyer et promouvoir cet enjeu dans le cadre des différentes politiques d'aménagement du territoire en cours qui prennent en compte cet enjeu et le cas échéant de mener des actions spécifiques sur ce thème. De même préserver **la qualité et la quantité d'eau** est un enjeu indispensable et nécessaire, l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire en découlant, mais à portée bien plus vaste que le simple cadre de Natura 2000. Il s'agira aussi principalement d'appuyer les démarches allant dans le sens de cet enjeu.

Il est ensuite nécessaire de préserver **les habitats et les espèces** ayant justifiés la désignation du site au titre de la politique Natura 2000. Beaucoup d'actions ont déjà été réalisées, il s'agira dans ce DOCOB de se concentrer sur les forêts alluviales (préservation de forêts matures, conversion de plantations), les milieux agro-pastoraux (accompagnement du maintien de l'élevage et de la gestion des champs captants), les prés salés (gestion de la fréquentation principalement) et de contribuer à la préservation/restauration des continuités écologiques.

Les attentes des acteurs et les études naturalistes se rejoignent sur le fait que la pérennité des habitats et espèces devra passer par la **préservation de l'intégrité du site**. Il s'agira ici principalement de lutter contre les points noirs (déchets, décharges, usages illégaux, ...) et contre les espèces exotiques envahissantes. Il faudra aussi rechercher à concilier l'attrait pour la valorisation du site (baignade, balades, activités diverses...) et le besoin de zones de quiétudes pour les espèces et habitats.

Enfin, il sera toujours nécessaire de **mieux connaître les habitats et espèces** d'intérêts communautaire au travers d'études et suivis au gré de l'évolution des connaissances.

Les actions transversales se concentreront sur la mise en œuvre du DOCOB avec une volonté forte d'associer les acteurs locaux à la démarche.

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur ce site Natura 2000, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu. Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

G : Entretenir, restaurer (gérer)

S : Suivre, surveiller, inventorier

C : Communiquer, valoriser

A : Animer le DOCOB

5- PROPOSITIONS D’ACTIONS

Tableau 14 : Récapitulatif des mesures proposées

Intitulé de la mesure et priorité (1)	Objectif opérationnel	Objectif développement durable et priorité de l'objectif (1)	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Financeurs
A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire***	Intégrer la fonctionnalité de la dynamique fluviale comme facteur de bon état de conservation des milieux et espèces d'IC	Préserver et restaurer la dynamique fluviale***	Animation	[Cette action transversale répond à plusieurs objectifs] Promouvoir et communiquer sur l'intérêt de préserver la dynamique fluviale au sein des différentes instances d'aménagement du territoire. Il s'agira de contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique naturelle de l'Allier et l'Alagnon et de favoriser l'acceptation de l'érosion et des projets de suppression d'enrochement sans enjeu de sécurité des biens ou des personnes.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d'animation
A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire***	Intégrer la préservation de la qualité et de la quantité d'eau comme facteur de bon état de conservation des milieux et espèces d'IC	Préserver la qualité et la quantité d'eau***	Animation	[Cette action transversale répond à plusieurs objectifs] Promouvoir et communiquer sur les actions en faveur de la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau au sein des différentes instances d'aménagement du territoire.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d'animation
G1- Convertir les peuplements forestiers artificiels**	Préserver les forêts alluviales	Préserver les habitats et les espèces***	Animation / Contrat	Accompagner des propriétaires intéressés à convertir les peuplements forestiers artificiels en forêts, pré-bois ou pelouses alluviales, en fonction des conditions pédologiques locales et de la réglementation. Cela concerne sur le site les plantations (principalement de peupliers) et les boisements de robiniers.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, partenaires	Durée DOCOB	169 ha	Inclus dans A5 + contrat Natura 2000	Crédits d'animation, contrat Natura 2000
G2- Protéger et ne pas intervenir sur certains espaces forestiers***			Animation / Contrat	Conseils ou maîtrise foncière et/ou d'usage pour favoriser une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces. Action liée à l'étude sur la trame de vieux bois (S3- Compléter les connaissances).	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	2024-2025	A définir	8 100 € sur 2 ans + contrat Natura 2000	Crédits d'animation, contrat Natura 2000
G3- Accompagner la gestion des champs captants**	Améliorer durablement l'état de conservation des milieux agropastoraux		Animation / Partenariats / MAEC	Sur les champs captants ciblés par l'étude de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux, il s'agira d'adapter la gestion des prairies de fauche et restaurer des surfaces conséquentes de pelouses alluviales.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, partenaires	2023	20 ha	3 300 €	Crédits d'animation, partenariats, MAEC
G4- Participer au maintien du pâturage extensif**			Animation / Partenariats / MAEC	Accompagner le maintien de l'élevage sur le site Natura 2000 par la mise en place de MAEC, PSE ou de cahiers des charges favorisant des pratiques permettant le maintien voire la restauration d'habitats d'intérêt communautaire, en lien avec les acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture, INRAE notamment).	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, partenaires, ...	Durée DOCOB	2 419 ha	Inclus dans A5 + budget spécifique PAEC	Crédits d'animation, partenariats, MAEC
G5- Protéger les sites halophiles***	Concilier préservation et fréquentation des sites halophiles		Animation / Partenariats / Contrat / LEADER	Poursuivre la protection des sites par des outils fonciers et/ou réglementaires. Favoriser des aménagements respectueux et permettant de gérer la fréquentation sur ces sites sensibles.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	1,3 ha	2 100 €/an + contrat Natura 2000	Crédits d'animation, partenariats, contrat Natura 2000, LEADER Val d'Allier
G6- Préserver le patrimoine naturel et géologique de la Mine des Rois**	Concilier l'accueil des chauves-souris, la sécurité du public et la valorisation du site		Animation / Contrat / LEADER	Préserver la Mine des Rois par des outils fonciers et/ou réglementaires et reprendre les aménagements afin de favoriser l'accueil des chauves-souris tout en tenant compte des autres enjeux.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	2022	2,1 ha	1 800 € + contrat Natura 2000	Crédits d'animation, contrat Natura 2000, LEADER Val d'Allier
A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire***	Contribuer à la préservation et la restauration des continuités écologiques		Animation	[Cette action transversale répond à plusieurs objectifs] Participer aux réflexions sur la restauration des continuités transversale et longitudinale : veiller à la franchissabilité des ouvrages par les poissons migrateurs, restaurer des corridors entre îlots boisés matures, restaurer le réseau de haies, préserver des sites relais (friches, mares, ...) et alignements d'arbres,...	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d'animation
A2- Veiller à une bonne coordination de la valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon***	Conserver des zones de quiétudes	Préserver l'intégrité du site**	Animation / Partenariats	Avoir une vision globale de la fréquentation du site Natura 2000 et viser à favoriser une organisation pour un accès global à la rivière pour tous, tout en préservant des zones de quiétudes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cette réflexion pourra être menée à une échelle plus vaste que Natura 2000, en lien avec les acteurs locaux.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	2026	2 419 ha	10 500 €	Crédits d'animation, partenariats
A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire***	Concilier préservation et valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon		Animation	[Cette action transversale répond à plusieurs objectifs] En lien avec l'étude sur la fréquentation du site (A2- Veiller à une bonne coordination de la valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon), accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de valorisation.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d'animation
S1- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes**	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes		Animation	Mettre à jour l'inventaire de la faune et la flore exotique envahissante en ciblant les fronts de colonisation et les espèces émergentes. Définir les priorités (secteurs, taxons...) avec les acteurs. Veiller à l'apparition de nouvelles stations isolées. Permettre une contribution des habitants et usagers à la veille.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, OFB	Durée DOCOB	2 419 ha	1 500 €/an	Crédits d'animation
G7- Agir en cas d'apparition de station d'espèce exotique envahissante (station isolée ou espèce émergente)***			Animation / Contrat	En cas d'apparition d'une nouvelle espèce exotique envahissante, ou d'une station isolée : intervenir rapidement. En cas de découverte de stations importantes il sera possible de monter un Contrat Natura 2000.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, OFB, prestataires	Durée DOCOB	2 419 ha	1 500 €/an	Crédits d'animation, contrat Natura 2000
S2- Assurer une veille sur les points noirs**	Participer au recensement et à la résorption des points noirs		Animation / Partenariats / Contrat	Recenser les points noirs sur le site Natura 2000 (dépôts de déchets, décharges, usages illégaux, ...) par le biais d'une carte interactive en ligne. Au cas par cas, des contrats Natura 2000, des chantiers collectifs de nettoyage et/ou des financements hors Natura 2000 pourront être mobilisés pour aider à leur résorption. La structure animatrice pourra accompagner les collectivités dans cette démarche.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, prestataires, partenaires	Durée DOCOB	2 419 ha	2 400 €/an	Crédits d'animation, partenariats, contrat Natura 2000
S3- Compléter les connaissances**	Améliorer la connaissance	Suivre l'évolution des habitats et des espèces**	Animation	Compléter les études afin de mieux connaître la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site et leur état de conservation. Compléter le tableau des indicateurs de suivi.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, prestataires, partenaires	Durée DOCOB	2 419 ha	5 000 €/an en moyenne	Crédits d'animation

Intitulé de la mesure et priorité (1)	Objectif opérationnel	Objectif développement durable et priorité de l’objectif (1)	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d’ouvrage potentiel	Maître d’œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Financeurs
A3- Animer la mise en œuvre du DOCOB***	Coordonner et mettre en place les actions	Veiller à la mise en œuvre du DOCOB***	Animation	Animer la mise en œuvre du DOCOB, animer les réunions du comité de pilotage, rédiger le rapport d’activité de l’année passée et préparer le programme annuel de l’année suivante, participer aux échanges sur Natura 2000 à l’échelle départementale, régionale et nationale.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d’animation
S4- Suivre les indicateurs de réalisation du DOCOB**			Animation	Compléter le tableau des indicateurs de suivi.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	Inclus dans A3	Crédits d’animation
A4- Participer à l’évaluation des incidences***	Accompagner les porteurs de projets		Animation	Conseil auprès des porteurs de projets pour une gestion compatible avec les enjeux Natura 2000, assistance à l’évaluation des incidences, veille écologique	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d’animation
A5- Animer les outils Natura 2000***			Animation	Mettre en œuvre la contractualisation : promouvoir les outils Natura 2000, mettre en œuvre des actions non contractuelles, suivre et accompagner les porteurs de projets.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	3 000 €/an en moyenne	Crédits d’animation
C1- Réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires***	Sensibiliser et impliquer les usagers du site	Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB***	Animation / Partenariats / LEADER	Promouvoir les enjeux du site auprès d’un public varié, et en particulier les scolaires. Les actions sont à définir et prioriser selon les besoins et attentes des acteurs locaux, en lien avec les acteurs du tourisme.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice, prestataires	Durée DOCOB	2 419 ha	1 200 €/an, à adapter si actions spécifiques	Crédits d’animation, partenariats, LEADER Val d’Allier
C2- Organiser des formations ou des journées techniques**			Animation	Proposer des temps d’échanges techniques en fonction des besoins	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	1 700 € tous 2 ans	Crédits d’animation
A1- Participer aux différentes politiques d’aménagement du territoire***	Veiller à la prise en compte du DOCOB dans les autres politiques publiques		Animation	[Cette action transversale répond à plusieurs objectifs] Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques du territoire afin de faire connaître et promouvoir les enjeux du site Natura 2000.	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	6 000 €/an	Crédits d’animation
C3- Sensibiliser les acteurs locaux pour une gestion adaptée des espaces naturels **	Contribuer à une meilleure appropriation des enjeux Natura 2000 par les acteurs locaux		Animation	Porter à connaissance les enjeux Natura 2000 et conseiller les acteurs pour une gestion compatible avec ces enjeux	Etat, structure animatrice	Structure animatrice	Durée DOCOB	2 419 ha	1 800 €/an	Crédits d’animation

(1)*** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

(2) Principaux financeurs

Carte 6 : Localisation des mesures



5.1- Fiches actions

G1- Convertir les peuplements forestiers artificiels	
PRIORITE : ★ ★	
Objectif de l'action : faire diminuer la surface d'habitats forestiers artificiels	
➤ Descriptif de l'action : accompagner les propriétaires intéressés à convertir les peuplements forestiers artificiels ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : surface de boisements allochtones convertis ➤ Résultats souhaités : augmentation ➤ Habitats/espèces visés : forêts et pelouses alluviales	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, prestataires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation pour l'accompagnement, contrat Natura 2000 en cas de projet
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Assurer une veille auprès des propriétaires forestiers dans l'objectif d'accompagner la conversion de peuplements forestiers artificiels en forêts, pré-bois (agroforesterie) ou pelouses alluviales en fonction des contraintes locales : pédologie, réglementation, contexte... Il n'est pas prévu de communication active, mais les enjeux ponctuels liés à l'amélioration des connaissances pourront amener à contacter des propriétaires ciblés. Cela concerne deux grands types de boisements allochtones : les plantations (principalement des peupleraies) qui représentent 44 ha sur le site, et des boisements spontanés de Robinier (espèce exotique envahissante) pour 125 ha. Pour les boisements de Robinier, l'option de gestion pressentie serait la plantation d'essences forestières locales pour favoriser la diversification du peuplement (la coupe ou l'écorçage ont été testés par ailleurs et n'ont pas donné des résultats satisfaisants, voire ont favorisé l'accroissement du massif, le stress stimulant la reproduction du Robinier). Pour favoriser les habitats agropastoraux d'intérêt communautaire lorsque les conditions écologiques s'y prêtent, une plantation pourra faire l'objet d'un défrichement, avec demande d'autorisation administrative adéquate. En cas d'accord des propriétaires, il sera possible de monter un contrat Natura 2000.	
Territoire concerné : plantations et boisements de robiniers Budget prévisionnel global : inclus dans A5- Animer les outils Natura 2000, contrat Natura 2000 spécifique en cas de projet à définir au cas par cas	Surface d'application : 169 ha Opérations associées : S3- Compléter les connaissances, A5- Animer les outils Natura 2000

G2- Contractualiser la libre évolution sur les forêts alluviales matures

PRIORITE : ★★★

Objectif de l'action : préserver durablement des forêts alluviales matures

- **Descriptif de l'action** : rechercher des accords sur les ilots forestiers ciblés pour mettre en place ou conserver une libre-évolution
- **Indicateurs d'évaluation de l'action** : surface contractualisée/surface ciblée
- **Résultats souhaités** : 20 %
- **Habitats/espèces visés** : habitats forestiers

- **Acteurs de la mise en œuvre** : structure animatrice
- **Cadre politique** : Natura 2000
- **Type de financement mobilisable** : crédits d'animation, contrat Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

L'étude sur la trame de vieux bois des forêts alluviales du val d'Allier prévue en S3 permettra de cibler des secteurs prioritaires d'ilots de forêts matures à préserver.

Il s'agira de rechercher l'accord des propriétaires pour contractualiser ces secteurs afin de laisser en libre évolution (contrat Natura 2000 vieux bois). Si besoin, d'autres outils pourront être mobilisés : maîtrise foncière, maîtrise d'usage, Obligation Réelle Environnementale, ...

Territoire concerné : à définir

Budget prévisionnel global : 8 100 € sur 2 ans pour animation foncière, contrat Natura 2000 spécifique en cas de projet à définir au cas par cas

Surface d'application : à définir

Opérations associées : S3- Compléter les connaissances, A5- Animer les outils Natura 2000

G3- Accompagner la gestion des champs captants

PRIORITE : ★★

Objectif de l'action : améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux

- **Descriptif de l'action :** favoriser la fauche avec exportation sur les champs captants
- **Indicateurs d'évaluation de l'action :** surface fauchée sur les sites concernés
- **Résultats souhaités :** 20 ha
- **Habitats/espèces visés :** habitats agropastoraux

- **Acteurs de la mise en œuvre :** structure animatrice, partenaires
- **Cadre politique :** Natura 2000
- **Type de financement mobilisable :** crédits d'animation, partenariats, MAEC

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

L'étude réalisée en 2019 sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats 6210 et 6510 (pelouses sèches et prairies de fauche) ont ciblé des sites-clés pour améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux : les champs captants de Pont-du-Château, de Sainte-Marguerite, de Cournon et du Cendre. Il s'agit ici de rencontrer les gestionnaires pour leur présenter les résultats de l'étude et de voir si la gestion effectuée peut évoluer vers de la fauche avec exportation. La gestion préconisée devra suivre les recommandations des plans de gestions locaux existants.

Des actions de conseil pourront également être entreprises lors de la création de nouveaux champs captants.

Il s'agit ici d'accompagner prioritairement la gestion des milieux agro-pastoraux des champs captants. Dans l'objectif de préserver la trame forestière du val d'Allier, il s'agira aussi de favoriser le maintien ou de restaurer des boisements alluviaux d'essences autochtones au sein des périmètres de protection de captage, ainsi que leur gestion raisonnée.

Territoire concerné : champs captants de Pont-du-Château, de Sainte-Marguerite (rive gauche), du val d'Allier à Cournon, du Cendre.

Budget prévisionnel global : 3 300 €

Surface d'application : 20 ha

Opérations associées : A5- Animer les outils Natura 2000

G4- Participer au maintien du pâturage extensif

PRIORITE : ★ ★

Objectif de l'action : favoriser le maintien des habitats agro-pastoraux

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif de l'action : accompagner le maintien de l'élevage sur le val d'Allier – Alagnon ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : surface de prairies permanentes ➤ Résultats souhaités : maintien ➤ Habitats/espèces visés : habitats agro-pastoraux | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, Chambre d'Agriculture, partenaires, ... ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, partenariats, MAEC |
|---|--|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Le maintien de l'élevage sur le site Natura 2000 est indispensable à la préservation des habitats agro-pastoraux (pelouses sèches 6210 et prairies de fauche 6510) ainsi que les espèces qui y sont associées. Les MAEC contractualisées lors de la dernière campagne y contribuent à hauteur de 40% de la surface des milieux agro-pastoraux d'intérêt communautaire.

Dans le cadre d'une future campagne de contractualisation, il s'agit de poursuivre cet accompagnement pour le maintien de l'élevage par la mise en place de MAEC voire de PSE (paiements pour services environnementaux), et de réaliser un suivi des pratiques avec les agriculteurs concernés. Les exploitants des principales surfaces en prairie au sein du périmètre Natura 2000 seront rencontrés.

Un travail pourra être mené en parallèle avec les acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture notamment) pour rédiger des cahiers des charges favorisant des pratiques permettant le maintien voire la restauration d'habitats d'intérêt communautaire. Le projet ELICAURA (élevage interstitiel en zone de grandes cultures) en cours porté par l'INRAE avec la plaine de Limagne comme une des zones d'étude pourra également apporter des perspectives techniques pour contribuer à cet objectif.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Budget prévisionnel global : inclus dans A5- Animer les outils Natura 2000, budget spécifique si animation d'un nouveau PAEC

Surface d'application : 2 419 ha

Opérations associées : A5- Animer les outils Natura 2000

G5- Protéger les sites halophiles	
PRIORITE : ★★★ Objectif de l'action : protéger les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
➤ Descriptif de l'action : poursuivre la protection des sites halophiles par maîtrise foncière et/ou d'usage ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre d'accords signés sur sites halophiles ➤ Résultats souhaités : augmentation ➤ Habitats/espèces visés : habitats et espèces halophiles	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000, SAP ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, partenariats, contrat Natura 2000 en cas de projet d'ampleur, LEADER Val d'Allier
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Il s'agit d'une part de poursuivre et d'étendre les accords pour la protection des sites halophiles (maîtrise foncière, protection réglementaire). Il s'agit d'autre part de gérer la fréquentation sur ces sites sensibles avec des aménagements respectueux de la sensibilité des sites, couplées à des actions de sensibilisation. A ce stade, plusieurs projets sont identifiés voire en cours de réalisation : - Travaux de protection et d'aménagement pour l'accueil du public autour des sources des Saladis prévus en 2022 par la commune des Martres-de-Veyre, actions de sensibilisation à venir (LEADER Val d'Allier). - Travaux de restauration à venir sur le site de Sainte-Marguerite (mécénat Agromousquetaires). - Accompagnement de la commune de Mirefleurs dans la réflexion sur la communication-valorisation autour de la source et du pré salé du Sail. En cas de dégradation des aménagements ou de besoin de restauration des habitats, l'outil contrat Natura 2000 pourra être mobilisé. <i>Dans le cadre de la déclinaison départementale de la Stratégie pour les Aires Protégées, certains sites inclus dans le périmètre Natura 2000 ont été pré-identifiés comme sites à enjeux de protection (prés salés, Mine des Rois, ...). Natura 2000 pourra venir en appui de cette démarche.</i>	
Territoire concerné : zones salées Budget prévisionnel global : 2 100 € par an, contrat Natura 2000 spécifique en cas de projet d'ampleur à définir	Surface d'application : 1,3 ha environ Opérations associées : C1- Réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires, A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire, A5- Animer les outils Natura 2000

G6- Préserver le patrimoine naturel et géologique de la Mine des Rois

PRIORITE : ★ ★

Objectif de l'action : protéger les habitats et espèces d'intérêt communautaire

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif de l'action : réaménager l'entrée de la mine pour favoriser l'accueil des chauves-souris ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : travaux d'aménagement de l'entrée ➤ Résultats souhaités : réalisation ➤ Habitats/espèces visés : chauves-souris | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000, SAP ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, contrat Natura 2000 en cas de projet d'ampleur, LEADER Val d'Allier |
|---|---|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Il s'agira de préserver la Mine des Rois (maitrise foncière, protection règlementaire) et de reprendre les aménagements (notamment de la grille à l'entrée principale non adaptée au passage des chauves-souris) afin de favoriser l'accueil des chauves-souris tout en tenant compte des autres enjeux (sécurité du public, intérêt minéralogique et historique). Un accompagnement pour la valorisation du site, souhaitée par les acteurs locaux, pourra être réalisé.

Dans le cadre de la déclinaison départementale de la Stratégie pour les Aires Protégées, certains sites inclus dans le périmètre Natura 2000 ont été pré-identifiés comme sites à enjeux de protection (prés salés, Mine des Rois, ...). Natura 2000 pourra venir en appui de cette démarche.

Territoire concerné : Mine des Rois

Budget prévisionnel global : 1 800 € pour l'animation foncière, contrat Natura 2000 spécifique pour les travaux d'aménagement à définir

Surface d'application : 2,1 ha pour le géosite

Opérations associées : A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire, A5- Animer les outils Natura 2000

G7- Agir en cas d'apparition de station d'espèce exotique envahissante (station isolée ou espèce émergente)	
PRIORITE : ★★★ Objectif de l'action : protéger les habitats et espèces d'intérêt communautaire des espèces exotiques envahissantes	
➤ Descriptif de l'action : intervenir rapidement en cas d'apparition d'une nouvelle espèce ou station isolée. ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre de chantiers réalisés/nombre de stations émergente ou isolée ➤ Résultats souhaités : 100% ➤ Habitats/espèces visés : tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, OFB, prestataires ➤ Cadre politique : Natura 2000, Doctrine Espèces Exotiques Envahissantes DREAL AuRA ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, contrat Natura 2000 en cas de projet d'ampleur
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Les rivières comme l'Alagnon ou l'Allier sont de très bons vecteurs d'espèces exotiques envahissantes (circulation de l'eau, zones urbanisées, milieux pionniers...). En accord avec la stratégie de la DREAL sur les espèces exotiques envahissantes, il s'agira d'intervenir sur les espèces émergentes, les stations isolées et les fronts de colonisation. En lien avec l'action S1 et C2, il s'agit d'intervenir rapidement sur des chantiers d'arrachage, de limitation, de tirs, ou tout autre moyen adapté à l'espèce. Pour cela il faut être en mesure de prévoir quelques jours de chantier chaque année pour intervenir en urgence. En l'état actuel des connaissances il s'agit d'intervenir : - Confirmer la disparition de la Jussie au Plan d'eau du Mas à Issoire (station isolée du front amont) - Intervenir contre la Tortue de Floride aux gravières de l'Albaret à Mirefleurs (seule station connue de reproduction dans le Puy-de-Dôme) En cas de découverte d'une station d'ampleur il sera possible de monter un Contrat Natura 2000 avec l'accord des propriétaires.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 1 500 € par an, contrat Natura 2000 spécifique en cas de projet d'ampleur à définir	Surface d'application : 2 419 ha Opérations associées : S1- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes, C3- Organiser des formations ou des journées techniques, A5- Animer les outils Natura 2000

S1- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes	
PRIORITE : ★★ Objectif de l'action : connaître et suivre l'apparition d'espèces exotiques envahissantes	
➤ Descriptif de l'action : inventaires de manière ciblée (taxon, secteur) de la Faune et la Flore exotique envahissante existante, mise en place d'une veille. ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre d'études réalisées sur le sujet ➤ Résultats souhaités : ensemble du territoire et des taxons couverts ➤ Habitats/espèces visés : tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, OFB ➤ Cadre politique : Natura 2000, Doctrine Espèces Exotiques Envahissantes DREAL AuRA ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Il s'agit de mettre à jour l'inventaire de la faune et la flore exotique envahissante sur le site Natura 2000 en ciblant les fronts de colonisation et les espèces émergentes. Des priorités (secteurs, taxons...) seront à définir, en lien avec la future doctrine sur les espèces exotiques envahissantes de la DREAL. Il faudra également veiller à l'apparition de nouvelles stations isolées. En complément des données collectées sur le terrain ou auprès des partenaires techniques (OFB, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche, ...), la contribution des habitants et usagers sera recherchée, avec un double objectif de diminuer les coûts d'un inventaire exhaustif et de sensibiliser les personnes concernées, en lien avec les actions de sensibilisation.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 1 500 € par an	Surface d'application : 2 419 ha Opérations associées : G7- Agir en cas d'apparition de station d'espèce exotique envahissante, C3- Organiser des formations ou des journées techniques

S2- Assurer une veille sur les points noirs

PRIORITE : ★★

Objectif de l'action : participer au recensement et à la résorption des points noirs

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif de l'action : recenser les points noirs via une carte interactive, accompagner les collectivités pour leur résorption ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : réalisation / non-réalisation ➤ Résultats souhaités : réalisation ➤ Habitats/espèces visés : tous | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, prestataires, partenaires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, partenariats, contrat Natura 2000 en cas de projet d'ampleur |
|--|--|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Il s'agira de réaliser et mettre à disposition une cartographie interactive et participative en ligne, afin de permettre de recenser les points noirs sur le site Natura 2000 (dépôts de déchets, décharges, usages illégaux, ...). Il faudra animer la démarche et accompagner les collectivités en les aidant pour la résorption des points identifiés.

L'accompagnement sera réalisé au cas par cas en privilégiant le conseil et le rappel de la réglementation. Selon les besoins, des chantiers collectifs, des contrats Natura 2000 ou la recherche de financements hors Natura 2000 pourront être mis en place.

Cette action devra se réaliser en lien avec programme « Sentinelles de l'environnement » de France Nature Environnement.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Budget prévisionnel global : 2 400 € par an

Surface d'application : 2 419 ha

Opérations associées : C1- Réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires, A5- Animer les outils Natura 2000

S3- Compléter les connaissances	
PRIORITE : ★ ★	
Objectif de l'action : mieux orienter les mesures du DOCOB	
➤ Descriptif de l'action : réaliser les études nécessaires ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre d'études validées par le copil réalisées ➤ Résultats souhaités : réalisation ➤ Habitats/espèces visés : tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, prestataires, partenaires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation
MODALITES DE MISE EN OEUVRE : Moyens proposés : Les connaissances sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » ainsi que leurs espèces ou habitats évoluent rapidement. Il s'agira de réaliser les études nécessaires à l'amélioration de ces connaissances pour orienter la gestion du site. Ne pouvant être prévues en amont, le CoPil jugera de la nécessité ou non de chaque étude proposée au cas par cas. En fonction des conclusions, des actions complémentaires pourront être proposées. Des besoins ont été pré-identifiés, cette liste sera à compléter en fonction des découvertes et amélioration de la connaissance : - Trame de vieux bois (lien possible avec le site Natura 2000 en aval) : caractérisation de la maturité et étude de connectivité (stage 6 mois). - Recherche de bivalves d'intérêt communautaire (en particulier <i>Unio crassus</i>) par ADN environnemental (prévu en 2022). - Compléments d'inventaire et état de conservation des herbiers à Characées 3140 (prévu en 2023). - Etat de la population de Sonneur à ventre jaune par Capture-Marquage-Recapture tous les 10 ans (prévu en 2022). - Suivi des prés salés 1340 après travaux aux Saladis et à Sainte-Marguerite. - Evaluation de l'état de conservation des prés salés 1340 (en attente de la parution de la méthodologie du Muséum national d'Histoire naturelle). - Mise à jour du suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux 6210 et 6510, après mise en œuvre des actions dédiées. - Etude sur les chiroptères et les coléoptères saproxyliques des forêts alluviales. On notera par ailleurs l'existence de suivis non pris en charge par Natura 2000 mais qui contribuent aux objectifs du DOCOB : suivi du Saumon et des autres espèces piscicoles migratrices coordonné par LOGRAMI, suivi de l'avifaune nicheuse des milieux alluviaux réalisé par la LPO. En fonction des résultats des études, des actions complémentaires pourront être proposées. Cette action comprend également le remplissage des indicateurs de suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 2 419 ha
Budget prévisionnel global : en moyenne 5 000 € par an	Opérations associées : potentiellement toutes

S4- Suivre les indicateurs de réalisation du DOCOB	
PRIORITE : ★★ Objectif de l'action : assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB	
➤ Descriptif de l'action : mesurer une série d'indicateurs ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : taux de remplissage des indicateurs ➤ Résultats souhaités : 100 % ➤ Habitats/espèces visés : tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Renseigner annuellement les indicateurs définis dans le Document d'Objectifs.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : inclus dans A3- Animer la mise en œuvre du DOCOB	Surface d'application : 2 419 ha Opérations associées : A3- Animer la mise en œuvre du DOCOB

C1- Réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires

PRIORITE : ★★★

Objectif de l'action : faire connaître le site et ses enjeux auprès du grand public et des scolaires

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif de l'action : selon les besoins, réaliser des animations ou outils thématiques ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre d'animation ou d'outil réalisé ➤ Résultats souhaités : un par an ➤ Habitats/espèces visés : tous | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, prestataires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, partenariats, LEADER Val d'Allier |
|---|--|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Public cible : scolaires en particulier (priorité souhaitée par le CoPil), usagers du site, habitants riverains, ... Il s'agira principalement de réaliser des actions autour de Natura 2000, de la rivière et de ses enjeux, le public cible et la thématique seront priorités en fonction des besoins et attentes des acteurs locaux. Il faudra coordonner les actions avec les autres politiques d'aménagements autour des rivières Allier et Agnon, en particulier les contrats territoriaux. Les outils d'animation pourront être mutualisés (exposition, mallette pédagogique, ...) et des événements conjoints pourront être organisés.

En fonction des projets en cours, des besoins, des attentes et de la sensibilité du site, des actions variées pourront émerger : animations scolaires, chantiers bénévoles, lettres d'information, ... Les actions sur le terrain et les outils numériques seront privilégiées.

Ces actions seront discutées et validées en amont par le comité de pilotage.

Un relais local des animations et des outils pourra se faire par le biais des communes dans les bulletins municipaux, sites internet, ... et auprès des acteurs du tourisme (Offices de tourisme intercommunautaires, Département du Puy-de-Dôme, ...).

La plaquette du site Natura 2000 sera mise à jour fin 2021 et pourra contribuer à la diffusion des enjeux du site.

Enfin, le site internet dédié aux sites Natura 2000 du val d'Allier puydômois <http://val-allier-63.n2000.fr> continuera d'être mis à jour régulièrement et restera le support privilégié permettant de regrouper l'ensemble des informations et des actualités du site.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Budget prévisionnel global : 1 200 € par an (1 animation par an, mise à jour du site internet, relais local), budget à adapter pour d'autres actions ou outils à définir

Surface d'application : 2 419 ha

Opérations associées : potentiellement toutes

C2- Organiser des formations ou des journées techniques	
PRIORITE : ★ ★ Objectif de l'action : partager une vision commune des enjeux Natura 2000 et des retours d'expérience de gestion	
➤ Descriptif de l'action : proposer des temps d'échanges techniques en fonction des besoins ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : réalisation/non-réalisation ➤ Résultats souhaités : réalisation ➤ Habitats/espèces visés : à définir	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : La compréhension et la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 par les usagers du site, en particulier ceux qui assurent la gestion des espaces (agriculteurs, services techniques de collectivités, ...) passent par des temps techniques de formations ou de journées d'échanges. Les thématiques restent ouvertes en fonction des besoins et attentes des acteurs locaux. A ce stade, deux journées ont été identifiées : - Une formation sur les plantes indicatrices des prairies à flore diversifiée à destination des agriculteurs, en ciblant prioritairement les exploitants ayant souscrits des MAEC, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. - Une journée d'échanges à destination des collectivités (élus et services techniques) à l'échelle du val d'Allier alluvial sur les espèces exotiques envahissantes. Il s'agira d'apprendre à identifier quelques espèces phares et de partager des retours d'expériences de gestion, en lien avec les autres sites Natura 2000 en amont et en aval. D'autres journées pourront être organisées à destination des associations d'usagers de loisirs ou du gestionnaire du domaine public fluvial de l'Allier. Il sera prévu une journée tous les deux ans en moyenne.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 1 700 € par journée technique	Surface d'application : 2 419 ha Opérations associées : potentiellement toutes les opérations de gestion

C3- Sensibiliser les acteurs locaux pour une gestion adaptée des espaces naturels

PRIORITE : ★★

Objectif de l'action : favoriser une appropriation des enjeux du site

- **Descriptif de l'action :** porter à connaissance les enjeux Natura 2000 et conseiller les acteurs pour une gestion compatible avec ces enjeux
- **Indicateurs d'évaluation de l'action :** nombre d'échanges / an
- **Résultats souhaités :** 3
- **Habitats/espèces visés :** tous

- **Acteurs de la mise en œuvre :** structure animatrice
- **Cadre politique :** Natura 2000
- **Type de financement mobilisable :** crédits d'animation

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

La gestion réalisée par les acteurs locaux (services techniques des collectivités notamment) a une importance primordiale pour l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur site Natura 2000, sur la préservation dynamique fluviale et sur la qualité-quantité d'eau.

Il s'agit ici d'être en mesure de porter les enjeux du site Natura 2000 à connaissance et de conseiller les acteurs volontaires afin d'encourager des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces présentes.

Cette action cible prioritairement les communes mais concerne également des services de l'Etat en charge de la gestion du domaine public fluvial ou de la gestion des ouvrages d'art (chiroptères). Pour estimer le besoin budgétaire, un objectif de rencontre d'un peu plus de 3 communes par an est fixé afin d'avoir rencontré les 33 communes du site sur les 10 années de durée du DOCOB.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Budget prévisionnel global : 1 800 € par an

Surface d'application : 2 419 ha

Opérations associées : A5- Animer les outils Natura 2000

A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire	
PRIORITE : ★★★ Objectifs de l'action : veiller à la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques d'aménagement du territoire	
➤ Descriptif de l'action : articulation de Natura 2000 avec les autres politiques d'aménagement du territoire ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre de réponses aux sollicitations/nombre de sollicitations ➤ Résultats souhaités : 100 % ➤ Habitats/espèces visés : tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Les enjeux majeurs du site sont bien plus vastes que les limites du périmètre de Natura 2000. Il s'agit ici de faire valoir les enjeux liés à Natura 2000 dans les différentes politiques d'aménagement du territoire, mais aussi de participer aux réflexions permettant d'améliorer l'état des lieux : - Permettre une meilleure compréhension de la dynamique fluviale de l'Allier et de l'Alagnon, pour favoriser l'acceptation de l'érosion et des projets de suppression d'enrochement sans enjeu de sécurité des biens ou des personnes, en lien avec le SAGE Allier aval et le contrat territorial Val d'Allier. - Promouvoir et communiquer sur les actions en faveur de la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau au sein des différentes instances d'aménagement du territoire (en lien avec le SAGE Allier aval et le contrat territorial Val d'Allier). - Participer aux réflexions sur la restauration des continuités transversale et veiller à la franchissabilité des ouvrages par les poissons migrateurs, restaurer des corridors entre îlots boisés matures, restaurer le réseau de haies, préserver des sites relais (friches, mares...) et alignements d'arbres, ... - Veiller à une bonne articulation entre Natura 2000 et les autres politiques du territoire et de faire connaître et promouvoir les enjeux du site Natura 2000. - En lien avec l'étude sur la valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon (A2), accompagner les acteurs locaux pour la mise en valeur de sites qui seront remontés de cette réflexion ou d'autres études menées par ailleurs dans le cadre de la voie verte. Dans le cadre de la déclinaison départementale de la Stratégie pour les Aires Protégées, certains sites inclus dans le périmètre Natura 2000 ont été pré-identifiés (prés salés, Mine des Rois, ...) comme sites à enjeux de protection. Natura 2000 pourra venir en appui de cette démarche.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 6 000 € par an	Surface d'application : 2 419 ha Opérations associées : potentiellement toutes

A2- Veiller à une bonne coordination de la valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon	
PRIORITE : ★★★ Objectif de l'action : laisser des zones de quiétude en bord d'Allier	
➤ Descriptif de l'action : en lien avec les acteurs concernés, réaliser un bilan des accès à la rivière et des aménagements connexes ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : réalisation / non-réalisation ➤ Résultats souhaités : réalisation ➤ Habitats/espèces visés : tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation, partenariats
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u> Moyens proposés : Il s'agira de réaliser un bilan des accès à la rivière et des aménagements associés au travers d'un stage de 6 mois, dans l'objectif de mettre en cohérence globale la valorisation et l'aménagement des bords d'Allier et d'Alagnon et d'identifier des zones de quiétude. Cette étude devra être réalisée en lien avec le gestionnaire du domaine public fluvial de l'Allier, la Fédération de Pêche, le Pôle Métropolitain et l'ARS pour la baignade, les acteurs en charge de la voie verte. Les conclusions de l'étude permettront d'alimenter les actions de sensibilisation et d'animation du DOCOB.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 10 500 €	Surface d'application : 2 419 € Opérations associées : C1- Réaliser des actions de communication et de sensibilisation, C3- Sensibiliser les acteurs locaux pour une gestion adaptée des espaces naturels, A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire, A5- Animer les outils Natura 2000

A3- Animer la mise en œuvre du DOCOB

PRIORITE : ★★★

Objectif de l'action : coordonner et mettre en place les actions

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif de l'action : suivi et gestion du projet ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : réalisation/non-réalisation ➤ Résultats souhaités : réalisation ➤ Habitats/espèces visés : tous | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation |
|---|---|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la structure porteuse en lien avec l'Etat.
Animation du Comité de Pilotage (une réunion par an) : préparation des ordres du jour, diaporamas et comptes-rendus en appui de la structure porteuse. *Pour favoriser la participation aux réunions du comité de pilotage, plusieurs pistes d'actions ont été soulevées : réunion mixte présentiel/visioconférence, sortie terrain conjointe à la réunion, temps convivial d'échanges en fin de réunion, mutualisation des réunions sur le val d'Allier*
- Rédaction du rapport d'activité annuel et renseignement de SIN2.

Participation aux échanges sur Natura 2000 à l'échelle départementale, régionale et nationale (journées techniques entre animateurs Natura 2000 pilotées par l'Etat).

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Budget prévisionnel global : 6 000 € par an

Surface d'application : 2 419 ha

Opérations associées : toutes

A4- Participer à l'évaluation des incidences

PRIORITE : ★★★

Objectif de l'action : identifier et accompagner les porteurs de projet

- | | |
|--|--|
| <p>➤ Descriptif de l'action : donner un avis d'expert sur les études d'incidence</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre d'études d'incidences visées</p> <p>➤ Résultats souhaités : -</p> <p>➤ Habitats/espèces visés : tous</p> | <p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation</p> |
|--|--|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Etre à la disposition des services de l'état en charge du suivi des études d'incidences
- Donner un avis d'expert sur les études réalisées ou les manifestations sportives relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'Etat
- Fournir aux maîtres d'ouvrage les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive habitats, et les connaissances liées à la prise en compte de la préservation dynamique fluviale et qualité-quantité d'eau
- Veille de terrain

Une attention particulière devra être portée à la balance incidence/gain lors de la mise en place de travaux de restauration de la dynamique latérale. Par exemple, en cas de destruction d'habitats d'intérêt communautaire pour un désenrochement, le bénéfice à long terme devra être en mesure de le justifier (grosse capacité de mobilité).

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Budget prévisionnel global : 6 000 € par an

Surface d'application : 2 419 ha

Opérations associées : toutes

A5- Animer les outils Natura 2000

PRIORITE : ★★★

Objectifs de l'action : identifier et appuyer des acteurs locaux à la signature de contrats

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif de l'action : accompagner les acteurs pour signer la charte, mettre en œuvre des contrats Natura 2000 ou des MAEC. ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre de chartes signées en cours et surface, nombre de contrats réalisés, Nombre d'exploitations et surfaces engagées en MAEC ➤ Résultats souhaités : Charte : renouvellement pour les collectivités, Contrats : pas d'objectifs, MAEC : stabilité/augmentation des surfaces engagées en milieux agropastoraux d'IC ➤ Habitats/espèces visés : tous | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Type de financement mobilisable : crédits d'animation |
|---|---|

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Mettre à jour la charte Natura 2000 et informer les propriétaires, accompagner les propriétaires souhaitant s'y engager dans les formalités administratives de signature de la charte et dans le suivi de son application. Réaliser une démarche active auprès des collectivités.

Informer les gestionnaires de la possibilité de déposer des contrats Natura 2000, les accompagner dans les formalités administratives de dépôt de contrat.

Veiller à l'intégration du site dans le cadre d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), et y promouvoir les enjeux du DOCOB.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Surface d'application : 2 419 ha

Budget prévisionnel global : en moyenne 3 000 € par an

Opérations associées : toutes

5.2- Budget estimatif

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2022. **Le montant global estimé s'élève à 247 800 € sur 6 ans.** Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables. Les contrats Natura 2000 n'ont pas été évalués car très incertains (sites ou actions non connus), ils devront être évalués au moment du dépôt du dossier.

Tableau 15 : Budget d'animation et planning estimatif

TOTAL	2022 38 300 €	2023 41 500 €	2024 40 550 €	2025 42 250 €	2026 47 000 €	2027 38 200 €
G1- Convertir les peuplements forestiers artificiels	-	-	-	-	-	-
G2- Protéger et ne pas intervenir sur certains espaces forestiers	-	-	4 050 €	4 050 €	-	-
G3- Accompagner la gestion des champs captants	-	3 300 €	-	-	-	-
G4- Participer au maintien du pâturage extensif	-	-	-	-	-	-
G5- Protéger les sites halophiles	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €
G6- Préserver le patrimoine géologique de la Mine des Rois	1 800 €					
G7- Agir en cas d'apparition de station d'espèce exotique envahissante	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
S1- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
S2- Assurer une veille sur les points noirs	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
S3- Compléter les connaissances	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
S4- Suivre les indicateurs de réalisation du DOCOB	-	-	-	-	-	-
C1- Réaliser des actions de communication et de sensibilisation	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
C2- Organiser des formations ou des journées techniques	-	1 700 €	-	1 700 €	-	1 700 €
C3- Sensibiliser les acteurs locaux pour une gestion adaptée des espaces naturels	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
A1- Participer aux différentes politiques d'aménagement du territoire	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
A2- Veiller à une bonne coordination de la valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon	-	-	-	-	10 500 €	-
A3- Animer la mise en œuvre du DOCOB	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
A4- Participer à l'évaluation des incidences	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
A5- Animer les outils Natura 2000	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

5.3- Les MAEC et contrats Natura 2000

La nouvelle Politique Agricole Commune n'étant pas aboutie à la date d'édition du DOCOB, la sélection des MAEC sera faite ultérieurement.

Tableau 16 : Liste des contrats Natura 2000

Code du Contrat	Intitulé
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
N02Pi	Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
N03Pi	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ⁵
N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
N06Pi	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
N07P	Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
N08P	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
N09Pi	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
N09R	Entretien de mares ou d'étangs
N10R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N12 Pi et Ri	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
N13Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
N14Pi	Restauration des ouvrages de petite hydraulique
N14R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique
N15Pi	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
N16Pi	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
N17Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
N18Pi	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
N19Pi	Restauration de frayères
N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
N23Pi	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
N24Pi	Travaux de mise en défense et de fermeture ou d'aménagements des accès
N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats



Charte NATURA 2000 sur le site FR 8301038 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

☐ TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle communiquera les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : absence de problèmes d'accès

② Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

③ Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravats, déchets verts,...) et en ne mettant pas régulièrement à nu le sol.

Point de contrôle : contrôle sur place.

④ Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage de la végétation sur les rives et bords de chemins
- préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante. Absence de mise à nu du sol par les opérations d'entretien

⑤ Analyser finement les enjeux Natura 2000 et associer la structure animatrice en cas de projet d'implantation d'aménagements destinés à la pratique des loisirs.

Point de contrôle : état des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice.

☐ RIVIERES, MILIEUX ANNEXES (BRAS MORTS, GREVES, ILES) ET PLANS D'EAU

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas protéger les berges contre l'érosion (gravats, terres, enrochements,...) sauf autorisation de l'administration (police de l'eau)

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Ne pas prélever de sable, gravier et terre dans la rivière et ses abords sauf autorisation de l'administration (police de l'eau).

Point de contrôle : contrôle sur place d'absence d'extraction.

③ Informer et sensibiliser les usagers du site pris en charge (location de canoë-kayak) ou adhérents (clubs de canoë/kayak, associations de pêche, de chasse,...) des enjeux et dispositions de la charte Natura 2000.

Point de contrôle : vérification du porté à connaissance des enjeux du site Natura 2000 et des dispositions de la charte dans les documents de communication, le règlement intérieur

④ Ne pas introduire d'espèces animales exotiques envahissantes (tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire

⑤ En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice ou de la police de l'eau avant de faire des travaux sur le cours d'eau et ses annexes.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux hydrauliques.

☐ MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de coupe à blanc sauf pour les peupleraies de culture

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Conserver pour les insectes au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha, d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur, lors des opérations de coupe en veillant à la sécurité du public (pas d'obligation en l'absence de gestion).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

③ En cas de plantations, utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.

☐ MILIEUX PRAIRIAUX

Engagements soumis à contrôles

① Préserver la qualité de l'eau en n'utilisant pas de produits phytosanitaires sur le site (herbicides, insecticides,...)

Point de contrôle : contrôle de la végétation et des pratiques sur place.

② Maintenir les haies et alignements d'arbres (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers)

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature puis contrôle sur place.

③ Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.

Point de contrôle : Contrôle sur place

④ En cas de plantations d'arbres isolés ou de haies (hors vergers), utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.

le :, à.....
nom et signature du ou des propriétaires

le :, à.....
nom et signature du ou des ayants droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engin motorisé au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels
- Limiter les interventions sur la végétation entre le 15 mars et le 15 juillet
- Veiller à limiter la divagation de ses chiens au sein des milieux naturels du site, notamment en période de reproduction de la faune entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute nouvelle station d'espèce végétale exotique envahissante sur un bras mort ou un plan d'eau, sauf pour la Renouée du Japon déjà connue.

RIVIERES, MILIEUX ANNEXES (BRAS MORTS, GREVES, ILES) ET PLANS D'EAU

- Favoriser une ripisylve non exploitée large d'au moins 5 mètres le long des cours d'eau et bras morts, ou à défaut une bande enherbée.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la non-intervention sur les forêts alluviales naturelles, à l'exception des coupes visant la sécurité des biens et des personnes.
- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge, privilégier la régénération naturelle.

MILIEUX PRAIRIAUX

- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (éviter les traitements de la famille des avermectines)
- Eviter de fertiliser les pacages
- Eviter le parage d'animaux avec complémentation alimentaire

GITES A CHAUVES-SOURIS

- Limiter les activités humaines dérangeantes sous les ponts routiers et ferroviaires, en dehors des obligations d'entretien.

ANNEXE 1 : LISTE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE - (Source : CBNMC, 2009)



Nom latin		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.		Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.		Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrték & Chrtkova	Renouée de Bohême
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.		Ambroisie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier		Berce du Caucase
Espèces secondaires		
<i>Acer negundo</i> L.		Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle		Ailanthé glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.		Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé
	<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
	<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
	<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.		Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.		Bident feuillu
<i>Buddleja davidii</i> Franch.		Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*		Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*		Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
	<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St. John	Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*		Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Hélianthe raide
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.		Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.		Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*		Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
	<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell		Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St. John*		Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.		Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>		Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.		Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.		Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.		Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*		Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
	<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.		Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> DC.		Seneçon du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*		Véronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde d'Italie
	<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde à gros fruits
	<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

**ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES DES FORETS ALLUVIALES D'AUVERGNE
A UTILISER EN CAS DE PLANTATION SUR LE SITE NATURA 2000**

Espèces arbustives :

<i>Nom français</i>	<i>Nom latin</i>
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna
Eglantier	Rosa canina
Erable champêtre	Acer campestre
Fusain d'Europe	Eonymus europaeus
Groseillier des Alpes	Ribes alpinum
Groseillier à maquereaux	Ribes uva-crispa
Orme commun	Ulmus minor
Prunellier	Prunus spinosa
Saule marsault	Salix caprea
Saule pourpre	Salix purpurea
Sureau noir	Sambucus nigra
Troène commun	Ligustrum vulgare
Viorne lantane	Viburnum lantana
Viorne obier	Viburnum opulus

Espèces arborescentes :

Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Charme commun	Carpinus betulus
Chêne pédonculé	Quercus robur
Erable plane	Acer platanoïdes
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Merisier	Prunus avium
Noyer commun	Juglans regia
Peuplier noir	Populus nigra
Saule blanc	Salix alba
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos

6- SUIVI

Tableau 17 : Suivi des mesures

Intitulé de la mesure	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
G1, G2, S3, S4, C1, C2, C3, A1, A3, A5	A, B, C, E, F, G	Peuplements forestiers	<i>Variation de surface des peuplements artificiels/naturels Variation de surface des forêts matures en libre-évolution</i>	Diminution des boisements allochtones et maintien voire augmentation des forêts naturelles Augmentation des forêts matures en libre-évolution
G3, G4, S3, S4, C1, C2, C3, A1, A3, A5	B, C, E, F, G	Milieux agropastoraux	<i>Variation de surface Etat de conservation (Inconnu - Favorable - Défavorable inadéquat - Défavorable mauvais)</i>	Augmentation Amélioration
G5, S3, S4, C1, C2, C3, A1, A3, A5	C, E, F, G	Sites halophiles	<i>Surface protégée</i>	Augmentation
G6, S4, C1, C2, C3, A1, A2, A3, A5	A, B, C, D, E, F, G	Zones de quiétude	<i>Nombre et surface</i>	Augmentation
G7, S1, S3, S4, C1, C2, C3, A1, A3, A5	C, D, E, F, G	Espèces exotiques envahissantes	<i>Nombre de nouvelles stations sur front de colonisation Nombre de stations d'espèces émergentes</i>	Maintien voire diminution
S2, S4, C1, C2, C3, A1, A3, A5	A, B, C, D, E, F, G	Points noirs	<i>Nombre</i>	Diminution

Tableau 18 : Suivi de la gestion des habitats naturels

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat en 2017	Évolution de la surface (ha ou %) entre 2006 et 2017	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Prés salés intérieurs	1340	1,25 ha	<i>Maintien (surestimation initiale puis augmentation suite aux travaux de restauration)</i>	Localisé sur 3 sites mais forte patrimonialité Pression importante de la fréquentation humaine	Plutôt favorable	Fort enjeu nécessitant un renforcement de la protection des sites (Saladis, Sainte-Marguerite)
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes	3130	0,48 ha	<i>Maintien</i>	Localisé le long d'anciennes boires	Mitigé : de favorable à défavorable mauvais	Evolution liée à la dynamique fluviale
Eaux oligo-mésotrophes calcaires	3140	0,52 ha	<i>Découvert en 2017</i>	Herbiers à Characées, habitat pionnier localisé mais sous-évalué	Défavorable inadéquat	Evolution liée à la dynamique fluviale, localisation à préciser sur le site
Lacs eutrophes naturels	3150	15,07 ha	<i>Augmentation (précision des inventaires)</i>	Végétations enracinées ou flottantes, menacées par l'atterrissement et les espèces exotiques envahissantes	Plutôt défavorable mauvais	Evolution liée à la dynamique fluviale
Rivières des étages planitiaire à montagnard	3260	8,26 ha	/	Herbiers à Renoncules en mosaïque dans le lit mineur	Favorable	Evolution liée à la dynamique fluviale
Rivières avec berges vaseuses	3270	8,91 ha	<i>Maintien</i>	Sur vases exondées ou grèves graveleuses, dans le lit mineur	Plutôt favorable	Evolution liée à la dynamique fluviale
Pelouses sèches calcaires	6210	20,10 ha	<i>Augmentation (précision des inventaires)</i>	Sites éclatés et fragmentaires	Mitigé : de favorable à défavorable mauvais	Fort enjeu, restauration à partir d'ourlets à chiendents pour améliorer la trame thermophile
Formations herbeuses à Nard	6230	0,02 ha	<i>Découvert en 2017</i>	Localisé	Favorable	Faible enjeu
Mégaphorbiaies	6430	16,50 ha	<i>Augmentation (précision des inventaires)</i>	Roselières à Baldingère sur grèves	Plutôt défavorable mauvais	Evolution liée à la dynamique fluviale
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	82,97 ha	<i>Découvert en 2017</i>	Surfaces conséquentes dans des champs captants	Défavorable inadéquat à mauvais	Fort enjeu, adaptation des pratiques de gestion pour améliorer de l'état de conservation

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat en 2017	Évolution de la surface (ha ou %) entre 2006 et 2017	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	7220	0,06 ha	<i>Découvert en 2017</i>	Localisé sur 2 sites mais exceptionnel pour l'Auvergne	Défavorable inadéquat	Fort enjeu mais peu de menaces
Pente rocheuse avec végétation chasmophytique	8210	0,01 ha	<i>Découvert en 2017</i>	Très localisé	Défavorable inadéquat	Faible enjeu
Roches siliceuses avec végétation pionnière	8230	1,53 ha	<i>Découvert en 2017</i>	Pelouses pionnières dominées par les Orpins	Mitigé : de favorable à défavorable mauvais	A traiter avec 6210
Forêts alluviales à bois tendre	91E0	199,87 ha	<i>Diminution (au profit 91F0 mais biais de rattachement initial)</i>	Forêts à Saule blanc et/ou Peuplier noir, tend à disparaître du fait du non renouvellement des milieux (enfouissement du lit et blocage de la dynamique fluviale) + menacé par les espèces exotiques envahissantes	Mitigé : de favorable à défavorable mauvais	Fort enjeu, évolution liée à la dynamique fluviale, à préserver en libre-évolution
Forêts alluviales à bois dur	91F0	792,95 ha	<i>Augmentation (au détriment 91E0 mais biais de rattachement initial)</i>	Forêts à Chêne pédonculé, Frêne et Ormes, stade ultime d'évolution des milieux du val d'Allier	Mitigé : de favorable à défavorable mauvais	Fort enjeu, à préserver en libre-évolution

Tableau 19 : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Mulette épaisse <i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	1032	Un individu vivant trouvé à Cournon en 2016	<i>Inconnu</i>	/	Inconnu	A rechercher sur le linéaire pour une meilleure prise en compte lors de réaménagement de seuil
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	1041	Présence sur l'Allier, absence sur l'Alagnon	<i>Stable</i>	Présence liée aux parties calmes des grands cours d'eau avec un cordon rivulaire boisé	Favorable	Préserver les forêts alluviales
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	1044	1 station dans le site (3 autres en limite), effectifs très faibles	<i>Stable</i>	Présence liée aux petits affluents	Défavorable mauvais	Faible enjeu
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> (Haworth 1803)	1060	Individus erratiques, pas de population installée	<i>Stable</i>	Présence liée aux prairies humides	Défavorable inadéquat	Faible enjeu
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	1083	Présence sur tout le site	<i>Stable</i>	Présence liée aux forêts matures	Favorable	Préserver les forêts alluviales matures
Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> (Linnaeus, 1758)	1095	Espèce migratrice : 0 à Vichy (aucune de vue depuis 2013) et 0 à Langeac en 2020 (observée 1 fois depuis 2004)	<i>Effectifs en chute libre</i>	Problèmes de discontinuité longitudinale	Défavorable mauvais	Restaurer les continuités écologiques
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	1096	1 individu observé en pêche électrique à Vort en 2020, 1 autre en 2016 sur l'Alagnon	<i>Stable</i>	Habitat non caractéristique	Défavorable inadéquat	/
Grande alose <i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	1102	Espèce migratrice : 1 observée à Vichy en 2020 (année la plus mauvaise) et 0 à Langeac en 2020 (jamais observée au moins depuis 2004)	<i>Effectifs en chute libre</i>	Problèmes de discontinuité longitudinale	Défavorable mauvais	Restaurer les continuités écologiques

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Saumon atlantique <i>Salmo salar</i> (Linnaeus, 1758)	1106	Espèce migratrice : 356 à Vichy en 2020 (contre 950 en 2006), 86 à Langeac en 2020 (contre 246 en 2006)	<i>Effectifs en chute libre</i>	Problèmes de discontinuité longitudinale	Défavorable mauvais	Restaurer les continuités écologiques
Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)	1126	Présence douteuse	<i>Inconnu</i>	/	Inconnu	/
Bouvière <i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	1134	Observation régulière lors des pêches électriques : 22 individus en 2020 sur Vort et Pont de Limons	<i>Stable</i>	Présence liée aux bras morts	Inconnu	Faible enjeu
Chabot <i>Cottus gobio</i> (Linnaeus, 1758)	1163	/	<i>Stable</i>	Habitat non caractéristique	Favorable	/
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	1193	Un site de reproduction avec une population de 33 individus (possible 45) en 2012	<i>Stable</i>	Population isolée	Favorable	Forte responsabilité mais peu de menaces
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	1303	Présence régulière sur le site mais localisée et en petits effectifs	<i>Stable</i>	Présence liée aux milieux bocagers	Favorable	Faible enjeu
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	1304	Présence régulière en hibernation sur quelques sites	<i>Stable</i>	Présence liée aux milieux bocagers	Favorable	Faible enjeu
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	1308	Présence sur tout le site avec des populations importantes	<i>Stable</i>	Présence liée aux forêts	Favorable	Préserver les forêts alluviales matures
Grand / Petit murin <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797) / <i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	1324 / 1307	Présence régulière sur le site	<i>Stable</i>	Présence liée aux boisements avec sous-bois clairs	Favorable	Faible enjeu
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758)	1337	Présence sur tout le site	<i>Stable</i>	Présence liée au bord de rivière	Défavorable inadéquat	Préserver des zones de quiétude
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	1355	Présence sur tout le site	<i>Stable</i>	Présence liée au bord de rivière	Défavorable inadéquat	Préserver des zones de quiétude

(1) Selon l'annexe II de la directive 92/43

BIBLIOGRAPHIE

Le précédent DOCOB

AGENCE MOSAIQUE ENVIRONNEMENT, 2006. Document d'Objectifs Natura 2000 « Val d'Allier-Pont du Château/Jumeaux – Alagnon », Rapport principal, Villeurbanne, 321 pages.

L'ensemble des rapports d'activité de 2007 à 2020

Le rapport de stage sur l'évaluation du DOCOB

Gallon G., 2020. Mémoire de fin d'études – Evaluation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » FR 830 1038. Préfecture Auvergne Rhône-Alpes, FEADER, Natura 2000, CEN Auvergne. 124 pages. CEN Auvergne – Riom.

Les suivis et diagnostics écologiques

Bouchardy C., Lemarchand C., Boulade Y., 2008. La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dans le site Natura 2000 « Val d'Allier Pont-du-Château/Jumeaux – Alagnon » FR 8301038, Etat de conservation, dynamique des population, éléments de gestion. CEPA, Natura 2000. 42 pages. Catiche Production - Nohanent.

CEPA, 2008. Mise en œuvre du document d'objectifs, site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier Pont-du-Château/Jumeaux – Alagnon », Suivi de l'habitat "Prés salés continentaux". DREAL, Natura 2000. Non paginé(e). CEPA - Riom.

CEPA, 2008. Suivi des plantes aquatiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » en 2008. Natura 2000. 7 pages. CEPA - Riom.

CEPA, 2009. Animation 2009 du site Natura 2000 « Val d'Allier Pont-du-Château/Jumeaux – Alagnon », Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches et des forêts à bois tendre. DREAL Auvergne, Plan Loire Grandeur Nature. 31 pages. CEPA - Riom.

CEPA, 2009. Suivi des plantes aquatiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » en 2009. DREAL, Natura 2000. 3 pages. CEPA - Riom.

Barbarin J.P., 2010. Recherche d'espèces patrimoniales Odonates - site Natura 2000 Val d'Allier FR 830 1038 « Val d'Allier Pont-du-Château/Jumeaux – Alagnon ». Natura 2000, CEPA. 20 pages. SHNAO - Aubière.

CEPA, 2010. Suivi des plantes aquatiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon en 2010. Natura 2000. 4 pages. CEPA - Riom.

CEN Auvergne, 2011. Animation 2011 du site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux/Pont-du-Château – Alagnon », Evaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 91F0. Natura 2000, DREAL Auvergne, Plan Loire. 29 pages. CEN Auvergne - Riom.

CEPA, 2011. Suivi des plantes aquatiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » en 2011. Natura 2000. 5 pages. CEPA - Riom.

Tommasino J., 2012. Evaluation de l'effectif d'une population de Sonneur à ventre jaune, site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon ». Natura 2000, Plan Loire Grandeur Nature, DREAL. 27 pages. CEN Auvergne - Riom.

CEN Auvergne, 2013. Suivi des plantes exotiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR 830 1038) Suivi 2012. Natura 2000, DREAL Auvergne. 8 pages. CEN Auvergne - Riom.

Pouvaret S., 2014. Mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR830 1038), animation de la mise en œuvre, compte rendu d'exécution, Evaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 3150 "Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition". Natura 2000, DREAL Auvergne. 29 pages. CEN Auvergne - Riom.

Pouvaret S., 2014. Mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR830 1038), animation de la mise en œuvre, compte rendu d'exécution, Etat des lieux des stations d'Elodées (*Elodea canadensis*, *E. nuttallii*). Natura 2000, DREAL Auvergne. 12 pages. CEN Auvergne - Riom.

Cen Auvergne, 2014. Suivi des plantes exotiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR 830 1038) Suivi 2014. Natura 2000, DREAL Auvergne. 4 pages. CEN Auvergne - Riom.

Legé V., 2015. Recherche du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR 830 1038) Année 2015. FEADER, DREAL Auvergne, Natura 2000. 9 pages. CEN Auvergne - Riom.

Girard L., 2016. Les chauves-souris des forêts rivulaires des sites Natura 2000 FR830 1038 « Val d'Allier – Alagnon » et FR830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier ». Natura 2000, DREAL Auvergne, FEADER. 59 pages. Chauve-Souris Auvergne.

Pouvaret S., 2018. Mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon ». Réactualisation de la cartographie des habitats naturels – Atlas cartographique. DREAL Auvergne – Rhône-Alpes, FEADER. 102 pages. CEN Auvergne - Riom.

Pouvaret S., 2018. Mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon ». Réactualisation de la cartographie des habitats naturels – Rapport d'étude. DREAL Auvergne – Rhône-Alpes, FEADER. 61 pages. CEN Auvergne - Riom.

Celle J., 2018. Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des bryophytes des sources pétrifiantes du site Natura 2000 site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon ». Conservatoire botanique national du Massif Central / CEN Auvergne. 14p.

Cordonnier S., 2018. Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon » – Suivi écologique des sources et prés salés. Non paginé. CEN Auvergne – Riom.

Pouvaret S., 2019. Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1038 « Val d'Allier – Alagnon » – Evaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires » et 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude ». Natura 2000, DDT Puy-de-Dôme, FEADER. 42 pages. CEN Auvergne - Riom.

Les autres études

Legé V. & Saillard J, 2010. Animation 2009 du site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux/Pont-du-Château – Alagnon », Etude des activités de loisirs. DREAL Auvergne, Plan Loire Grandeur Nature. 3 pages. CEPA - Riom.

Laucoin V. 2012. La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives. Conservatoire botanique national du Massif central, 100 p.

Esnouf S., 2013. Plan de gestion de la plaine alluviale de l'Alagnon – Communes de Charbonnier-les-Mines et Moriat (63). Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, Agence de l'eau Loire-Bretagne, CG63, CR Auvergne. 70 pages. CEN Auvergne - Riom.

CEN Auvergne, 2013. Suivi des travaux d'arrachage d'Ambroisie sur le site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR 830 1038) Suivi 2013. Natura 2000, DREAL Auvergne. 3 pages. CEN Auvergne - Riom.

CEN Auvergne, 2013. Suivi des travaux d'élimination de la Jussie sur le plan d'eau du Mas - Issoire, site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » (FR 830 1038) Suivi 2013. Natura 2000, DREAL Auvergne. 2 pages. CEN Auvergne - Riom.

RENAUX B., CELLE J. & POUVREAU M. 2018. – Caractérisation écologique des forêts alluviales du val d'Allier. CT Val d'Allier / Plan Loire grandeur nature. Conservatoire botanique national du Massif central, 101 p.

SAILLARD J., POUVARET S. & CRUCHAUDET C., 2018. Etude des forêts alluviales du val d'Allier : Synthèse des connaissances sur la faune, dynamique spatio-temporelle, services écosystémiques, foncier et préservation actuelle. Contrat territorial Val d'Allier. Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, 62 pages + annexes.

RENAUX B., SAILLARD J. et al., 2018. Etude des forêts alluviales du val d'Allier – Synthèse commune et propositions stratégiques de gestion. Contrat territorial Val d'Allier. Conservatoire botanique national du Massif central, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels Allier, 13 p.

Bibliographie nationale non exhaustive

ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.

VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.

TERRAZ, L. *et al* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.

TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.